

ENTRETIEN AVEC MEHOMAWOO ATSUYAO JEAN-CLAUDE, VICE- PRÉSIDENT DE LA CENI



PP.3,5

«Ce sont les activités sur le terrain, (...) qui nous indiqueront la date la plus probable pour le scrutin législatif».

POLITIQUE

Incendies des marchés :

P.P.2,3

Le CST connaît-il les auteurs ?

INVITÉ SPÉCIAL

P.4



Lt-Col. Patrice Marchand, Attaché de Défense à l'Ambassade de France au Togo.

GRANDE ENQUÊTE

Erosion Cotière : PP.8,9

Le Togo perd plus de 10 mètres de sa côte chaque année



INTERNATIONAL

P.12

Séisme en perspective à la tête de l'Eglise Catholique : Le Pape Benoit XVI démissionnaire !

Jusqu'au 4 mars

QuizLOVE
Envoie LOVE
au 5050

et répondu aux questions
pour gagner
des cartons de fidélité
(coût : 14 F/SMS)

Souscris au tarif
spécial LOVE :
14 F/SMS + 14 F/min

en tapant
*143*14* n° de votre amour*
(coût : 14 F/SMS)

moovSt Valentin

Il y a de l'amour dans l'air
et un salon de 5 000 000 FCFA
à gagner !

moov
no limit

groupe
etisalat

Editorial

Infos N°0080 | du 13 au 27 Fév 2013

✎ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

CULTURE DE RESPONSABILITE !

Des millions de Togolais ont vibré au rythme des exploits des Eperviers durant la 29^e édition de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) qui vient de connaître son apothéose en Afrique du Sud, avec le sacre mérité du Nigéria, l'équipe la plus régulière et la plus solide du tournoi.

Malgré le parcours des joueurs togolais qui restera en tout état de cause historique, cette épopée demeure entachée encore une fois, et une fois de trop, des problèmes liés à l'organisation, avec la certitude d'approximation ainsi que des soupçons de corruption et de surfacturation. L'insoutenable spectacle de la délégation togolaise squattant le hall d'un aéroport pendant plus de 24 heures et l'expulsion des joueurs de leur hôtel ; tous presque abandonnés à leur sort fera aussi partie des images de cette CAN. Nous avons alors touché le fond du ridicule et confirmé que notre pays dispute toujours la pole position lorsqu'il s'agit d'offrir le pire des spectacles. Certains médias et commentateurs ne s'y sont d'ailleurs pas trompés, en nous affublant d'adjectifs peu élogieux et vexatoires. Comment pourrions-nous nous en offusquer tellement nous les méritons.

Pourtant, en évaluant la situation et en s'impliquant personnellement dans la dynamique devant conduire à une belle performance des Eperviers, avec notamment son rôle déterminant joué dans le retour des principaux cadres, le Président de la République a donné le gage de conditions optimales autour de l'équipe nationale. Ayant pris acte de la faillite et de la défaillance de la Fédération Togolaise de Football (FTF) engluée dans des problèmes de gestion, de soupçons de détournements de fonds, de gabegie, convaincu d'impréparation et d'approximation coupables, Faure GNASSINGBE a impulsé la création de trois commissions sensées, à pied levé, combler les lacunes abyssales de l'institution gérante du football qui nous aurait conduit à la catastrophe, si elle avait l'initiative et les coudées franches. Et les résultats visibles avaient été concluants puisque pour la première fois, le départ des joueurs n'a pas été entaché par l'insoluble problème de primes, et que nous avons réalisé un exploit sportif en nous qualifiant pour les 1/4 de finale. La suite sera moins glorieuse.

Aujourd'hui, l'heure du bilan a sonné. Celle des comptes surtout. Et il faudra en rendre. Personne ne saura valablement se cacher derrière son petit doigt pour y échapper. Nous devons dorénavant avoir sinon imposer, la culture de responsabilité dans notre pays ; et partant de sanctions.

Quiconque accepte une charge, devra la prendre non pas uniquement avec les avantages et honneurs afférents ; mais également les obligations qui y sont liées. Au nombre desquelles donc, celle de reddition des comptes. Il s'agit ici de dire que ce qui s'est passé en Afrique du Sud ne doit pas être un insolite de plus ni passer par pertes et profits. Mais l'occasion de situer des responsabilités et de sanctionner tous ceux qui ont failli, à quelque niveau que ce fût. Pour le principe. Et pour l'exemple !

Incendies des marchés Le CST connaît-il les auteurs ?

Dans son intervention lors de la marche hebdomadaire organisée par le FRAC (Front Républicain pour l'Alternance et le Changement) le 09 février dernier auquel se joint désormais le CST (Collectif Sauvons le Togo) et qui peine à mobiliser comme dans le passé, Me Zeus AJAVON a fait une série de déclarations dont la plus importante est relative à l'identité des auteurs et complices des incendies criminels qui ont ravagé plusieurs marchés dans le pays. Le Coordonnateur du CST a soutenu détenir les preuves sur les auteurs et commanditaires de ces actes. Peut-on le prendre au sérieux ???

Depuis le début de l'enquête pour retrouver les auteurs des incendies et tentatives d'incendies de plusieurs marchés ou autres édifices publics privés, le CST a déclenché une guérilla médiatique sur ses premiers éléments qui convergent vers l'implication de certains de ses membres, et ont justifié leur interpellation. Se sentant indexé et stigmatisé, le Collectif dénonce une cabale politique destinée à l'affaiblir. Plus encore, il pointe à son tour un doigt accusateur vers le pouvoir, qu'il désigne comme le commanditaire réel des incendies.

Cette accusation abondamment relayée par la presse habituellement proche des thèses du CST, n'est pas formulée au conditionnel.

C'est ni plus ni moins qu'une affirmation ex cathedra, répétée à l'envi. De fait, c'est à un véritable jeu de ping-pong que se livre Me Zeus AJAVON avec le Procureur de la République, Essolizam POYODI qui persiste et signe, en confirmant la piste politico-criminelle et en soutenant que les inculpés ont été confondus par des indices graves et concordants. Précision dans cette bataille d'opinion : le magistrat, pas plus que le Ministre de la Sécurité, n'a désigné le CST, personne morale, comme l'auteur ou le commanditaire des crimes mais plutôt des individus : « il ne peut en être autrement puisque dans le droit togolais, la responsabilité pénale est individuelle et non collective » souligne monsieur POYODI.

Les positions du Collectif ne peuvent plus aujourd'hui être analysées comme de simples déclarations politiques, destinées à se protéger contre toute tentation de lui faire porter le chapeau

de ces actes ou à noyer le poisson. C'est plus que cela puisque son Coordonnateur, croit connaître « les vrais auteurs »

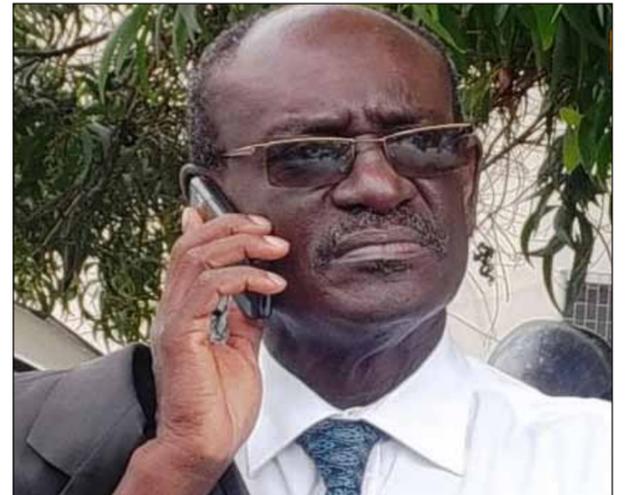
EN ATTENTE DE LA PUBLICATION DE PREUVES.

Le pays a bruisé de beaucoup de rumeurs depuis le début des incendies, chacun y allant de sa « vraie info » ou de son « gros scoop. » Des théories et hypothèses, des plus fumeuses aux plus plausibles ont circulé, entretenues parfois par des références politico-historiques.

En attendant la publication des preuves qu'affirme détenir Me AJAVON, ses déclarations se fonderaient sur deux éléments et une analyse.

D'abord, le CST relève les témoignages d'un prêtre de la paroisse Sacré Cœur de Lomé (communément appelée Cathédrale) qui avanceraient l'heure du déclenchement des incendies en début de soirée et dénonceraient la lenteur des sapeurs-pompiers qui, malgré les multiples relances de cet homme de Dieu, auraient traîné les pas. Toutes choses qui militeraient en faveur d'un acte délibéré du pouvoir ; d'autant plus que le même prêtre aurait aperçu des hommes suspects à l'allure militaire, peu de temps précédant le début du feu. Avant que cela ne soit repris par le CST, ces rumeurs avaient circulé dès les premières heures après les incendies.

Sauf qu'à ce jour, ni le curé le père Gilbert WOGLO, ni les vicaires de cette paroisse, les pères Didier AKPLE et Jean-Michel ATTISSO, n'ont confirmé ces informations alors qu'ils sont les responsables des lieux. Tout juste concèdent-ils avoir fait



Zeus Ajavon, coordonnateur du CST

sonner les cloches pour avertir du drame qui se déroulait. D'où viendrait alors ce quatrième prêtre ? Question sans réponse qui entame le crédit de cette version des événements. En effet, tant qu'on aura pas identifié ce prêtre qui n'est ni le curé ni l'un des deux vicaires de cette paroisse, et qui se serait retrouvé à la cathédrale le jour des crimes et serait en mesure de dire des choses, tout cela restera à prendre avec beaucoup de prudence. Ensuite, les confidences d'un officier accréditeraient la thèse d'un acte commis par des professionnels. Là également, la crédibilité d'une telle affirmation est sujette à caution. Car l'existence même de cet officier et ses prétendues confidences ne sont pas établies et peuvent très bien être imaginaires. Au surplus, les premiers éléments non encore publiés sur le modus operandi n'excluent nullement la thèse d'amateurs, sans préjudice d'une planification et d'une coordination bien organisées.

Enfin, l'analyse qui indique l'implication du gouvernement soutient qu'un acte aussi cynique que destructeur, ne peut être que l'œuvre de personnes ayant la culture du pouvoir. Ce qui exclurait donc les membres du CST. Elle ne résiste pas à l'épreuve de l'histoire lointaine et contemporaine, ni à celle des faits. En effet, dans les années 80 comme 90 plusieurs édifices publics et domiciles privés ont été l'objet de plasticages, dont les auteurs et commanditaires sont aujourd'hui connus,

même si tout cela correspondait à une époque bien précise. Ces hommes n'avaient pas pour autant la culture du pouvoir ; comme ceux qui le 05 octobre 1990 ou d'autres dates encore, ont mis le feu à un certain nombre de bâtiments.

Plus généralement, la violence gratuite dont sont victimes de pauvres citoyens innocents et exercée pour des raisons politiques, est régulièrement le fait de groupuscules ou de personnes n'ayant aucune culture de pouvoir : les terroristes islamistes partout dans le monde en sont les démonstrations patentes. Bien plus, la question de la culture du pouvoir, si par extraordinaire devait être retenue comme pertinente, n'exonérerait pas à elle seule les membres du CST interpellés. Au contraire, elle confirmerait l'implication de certains parmi eux. En effet, qui aujourd'hui dans la classe politique togolaise, du Président de la République au simple adhérent d'un parti politique, a davantage de culture du pouvoir que le cerveau présumé des incendies, Messan Kodjo Agéyomé ? Qui a été Premier ministre, Président de l'Assemblée nationale, plusieurs fois ministre, député etc ? Sans oublier qu'au CST, il y a notamment un ancien ministre (Aimé GOGUE) et un ancien responsable du SRI (le commandant Olivier AMAH). C'est dire donc que l'argument de la culture du pouvoir n'est pas rédhitoire et peut même se retourner contre les inculpés.

(Suite à la page 3)

Le CST connaît-il les auteurs ?

(Suite de la page 2)

CONSEQUENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES :

Le Procureur de la République a, lors de sa dernière sortie médiatique, menacé tous ceux qui par leurs propos ou actes, concourent à faire obstacle à la manifestation

de la vérité, indiquant, qu'on « était dans une enquête criminelle et non dans un jeu. » A juste titre ! Parce que tout citoyen a l'obligation de porter à la justice les crimes et délits dont il a connaissance. C'est un devoir assorti de sanctions. Aussi, lorsque les leaders

du CST désignent ou soutiennent connaître les vrais auteurs des incendies, il leur incombe d'en produire les éléments à la justice et accessoirement à la presse. C'est la seule attitude responsable. Au risque sinon de se voir interpellés pour le faire devant le juge et les

enquêteurs ou être poursuivis de faire obstacle à la manifestation de la vérité. On ne peut déclarer de façon péremptoire avoir des informations sur les auteurs d'un crime sans que la justice ne s'intéresse à vous.

Il y a donc de réelles consé-

quences juridiques possibles aux déclarations du CST. Comme des politiques également, puisque si d'aventure les preuves n'arrivaient pas, la crédibilité et le sérieux de ceux qui les avaient promis seraient immanquablement remise en cause.

Elections / Démocratie :

Pour des Ministres avec une assise locale

✉ Ayi d'ALMEIDA

Contrairement aux prévisions, les élections législatives prévues pour la fin du premier trimestre n'auront pas lieu. Elles seront sans aucun doute reportées à une date ultérieure « afin qu'elles donnent toutes les garanties de crédibilité et de transparence » selon la Présidente de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) mais surtout parce que son institution accuse un retard insurmontable dans son chronogramme, pour espérer tenir le délai. Parmi les futurs candidats, peu de chances d'avoir beaucoup de ministres. Ce qui pose un véritable problème de représentativité, d'efficacité aussi bien pour l'action gouvernementale que pour le parti majoritaire.

Dans le gouvernement formé le 31 juillet 2012 pour succéder à celui démissionnaire de Gilbert HOUNGBO, sur les 31 ministres, seul deux sont des élus (Charles Kondi AGBA élu en 2007 sur la liste RPT à Lomé et Bakalawa Fofana élu à Sokodé). Pourtant, si le gouvernement doit rester ouvert aux techniciens et à la société civile et certains postes spécifiques (Intérieur, Défense etc...) éventuellement réservés, cette pratique doit rester marginale et constituer l'exception.

En effet, une équipe où la très grande majorité des postes est occupée par des non politiques ou

en tout cas, des personnalités sans mandat électif, affaiblit le gouvernement.

D'abord parce que l'élu local est en contact régulier avec ses administrés et touche ainsi du doigt les problèmes qui se posent dans la circonscription. Ce qui lui permet de remonter l'information jusqu'au gouvernement pour une prise en compte plus adéquate. Dans le sens inverse, il est le courroie de transmission de la politique socio-économique qui est menée à destination de ses électeurs qu'il reçoit régulièrement dans sa permanence et dont il est habitué. De fait, les actions sont davantage expliquées

et reçues, parce que mieux promues. Le lien entre le ministre et la base est le meilleur thermomètre de l'efficacité des politiques menées. Ceci est tellement vrai que dans les grandes démocraties occidentales, quasiment tous les ministres ont une assise locale, à de rares exceptions. En France, l'exigence est poussée si loin qu'un ministre battu lors d'élections législatives ou locales, devra rendre son tablier. L'idée est que pour siéger au gouvernement, il faut avoir les suffrages des électeurs de sa zone. S'ils vous la refusent, il serait paradoxal de gouverner au nom du peuple. Ceci évite pour le cas togolais d'avoir des ministres « citadins » dont la plupart est basée dans la capitale et pour ceux qui rentrent, ne le font qu'en périodes électorales ou pour des événements particuliers (fête traditionnelle, funérailles...)

Ensuite, parce que le ministre qui a un mandat local participe à asseoir l'audience du parti auquel il appartient. Celui-ci pourra davan-



Angèle Aguigah, pdte CENI

tage compter sur lui et inversement lors des élections. C'est parce qu'aujourd'hui cette exigence n'est pas systématisée qu'il y a cette impression de distance entre les gouvernants et les gouvernés. Que ces derniers voient en leurs ministres des gens hautains, lointains, inaccessibles et partant peu sympathiques. Or, un membre du gouvernement qui serait d'abord leur élu, se rapprocherait automatiquement d'eux.

Certes, il y a aujourd'hui l'excuse de la non organisation d'élections locales (municipales, préfectorales)

depuis plus de 25 ans et qui justifierait l'absence d'audience locale de nos ministres. Mais il n'en demeure pas moins que peu se sont confrontés au suffrage universel au sein de l'Exécutif ; hormis le Président de la République lui-même, lors de législatives et par deux fois pour des présidentielles, ainsi que des ministres précédemment cités. Le Premier Ministre a aussi connu cette expérience, mais c'était il y a presque 20 ans.

Il importe donc que la culture ainsi que la pratique politiques évoluent vers une promotion de la démocratie locale avec des dirigeants qui sont d'abord des élus du peuple à la base. Cela aura aussi l'avantage de donner à tous ceux qui aspirent à prendre le pouvoir uniquement par le haut, de faire l'expérience de l'administration d'une collectivité locale et de s'imprégner de la gestion de la chose publique. Les prochaines élections locales s'avèrent donc être d'une nécessité absolue, pour l'approfondissement de la démocratie.

Entretien avec Me HOMAWOO Atsu Yao Jean- Claude, Vice-président de la CENI

✉ Franck NONNKPO

«Ce sont les activités sur le terrain, tout au moins jusqu'au commencement du recensement électoral, qui nous indiqueront la date la plus probable pour le scrutin législatif ».

La Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) est de plain pied dans les préparatifs des prochaines élections législatives et locales. A cet égard, Me HOMAWOO Atsu Yao Jean-Claude, Vice-président de l'institution, s'est confié à Focus Infos. Le chronogramme des élections, les inquiétudes sur la composition actuelle de la CENI et sur la date du scrutin, les mesures à prendre pour éviter les fraudes... autant de sujets au menu de l'interview dont voici la teneur.

Focus Infos : Quel est le chronogramme officiel des élections prochaines ?

Me HOMAWOO Jean- Claude : Il est envisagé pour cette année 2013, l'organisation et la supervision par la CENI de deux scrutins majeurs : les élections législatives ; les élections locales (conseillers municipaux, préfetures etc...). Il n'y aura pas d'élections couplées.

Cependant, les deux scrutins pour des raisons évidentes, auraient lieu après une bonne préparation et une bonne sensibilisation des populations, afin que chaque scrutin reçoive la mobilisation qui sied et que les hommes et les femmes dont les noms apparaîtront soient véritablement ceux choisis par les urnes de façon transparente.

Par ailleurs, il est à signaler en ce

qui concerne l'élection législative, qu'il ne s'agit pas d'élection anticipée mais d'un scrutin préparé par la constitution de la République qui, dans son article 52, dispose que le mandat des députés est de cinq (5) ans ; ce qui veut dire que l'Assemblée nationale doit être renouvelée tous les cinq ans.

Ainsi, les députés de la législature précédente ayant été mis en place en 2007, il va sans dire que quel que soit le parti au pouvoir, il a l'obligation en 2012, de mettre en branle le processus électoral pour le renouvellement de l'Assemblée.

C'est ce que la nouvelle Commission Electorale Nationale Indépendante qui s'est mise en

place en octobre 2012, s'active à conduire de la plus belle des manières en se conformant à la Loi Fondamentale de la République Togolaise et à la loi portant nouveau Code électoral.

Voici les grandes lignes du chronogramme relatif au prochain scrutin législatif

1°) Mise en place de la CENI et des CELI.

Entrée en fonction des membres de la CENI le 24 octobre 2012.

Ils ont entrepris les activités suivantes :

- Mise en place du Président et du Bureau d'âge, rédaction du règlement intérieur, élection du bureau définitif, formation des

sous-commissions et élection de leur bureau

- Etablissement du chronogramme et du budget de l'élection

- Elaboration du règlement financier

- Séminaire de mise à niveau des membres de la CENI

- Mise en place des Commissions Electorales Locales Indépendantes (CELI)

- 2°) Commande de matériels électoraux de recensement et de vote

- 3°) Gestion des observateurs nationaux et internationaux

- Définition des critères d'accréditation des observateurs internationaux

4°) Recensement Electoral

(Suite à la page 5)

Lt-Col. Patrice Marchand, Attaché de Défense à l'Ambassade de France au Togo. *✉ Ayi d'ALMEIDA*
« La France a particulièrement apprécié à ses côtés le très fort engagement togolais..... »

Le Conseil de Sécurité de l'ONU a autorisé le 12 Janvier dernier, l'envoi au Mali d'une force africaine dont le Togo de 3.000 membres dans le cadre de la Force Internationale de soutien au Mali (MISMA). Le Togo ayant fourni 500 hommes de son armée. Dans ce cadre, Focus Infos a rencontré le lieutenant-colonel Patrice Marchand, attaché de Défense à l'Ambassade de France au Togo qui revient sur les objectifs de cette force d'intervention, la collaboration entre les forces maliennes et françaises.

FOCUS INFOS : La France a engagé depuis plusieurs semaines maintenant des forces militaires au Mali. Quels sont les objectifs de cette intervention ?

Patrice Marchand : La France intervient au Mali afin d'aider le gouvernement malien à stopper l'offensive des groupes terroristes, et pour permettre la mise en œuvre des décisions internationales.

Cette opération vise :

- à permettre au Mali, en coordination avec la MISMA

(Mission Internationale de Soutien au Mali) et l'EUTM (European Union Training Mission : Mission de Formation de l'Union Européenne), de recouvrer son intégrité territoriale et sa souveraineté ;

- à aider les Forces Armées maliennes (FAM) à arrêter la progression des groupes terroristes et à les repousser

puis contenir au-delà du Niger ;

- à permettre à court ou moyen terme, le déploiement de la MISMA et de l'EUTM ;

- à assurer le gouvernement en place de notre soutien, à la permanence des institutions tout comme à la sécurité de nos ressortissants.

F.I : En fin d'année dernière, l'impression était à l'hésitation de certains pays pour intervenir dans la région. Qu'est-ce qui a précipité les choses ?

P.M : Depuis le 10 janvier 2013, plusieurs affrontements ont eu lieu entre les forces armées maliennes et les groupes terroristes du Nord qui tentent d'étendre leur influence vers la capitale. Le 11 janvier, à la demande du président malien et grâce aux différentes résolutions votées par le Conseil de Sécurité des Nations

Unies en 2012, la France conduit une intervention militaire au Mali : l'opération Serval. Depuis, la France mène quotidiennement des opérations aériennes et terrestres visant dans un premier temps à stopper la progression des groupes terroristes puis à le repousser au-delà du fleuve Niger. Parallèlement, elle poursuit la montée en puissance de son dispositif avec le 29 janvier 2013 près de 3500 militaires français sur le sol malien.

F.I : Quel est l'apport de l'armée malienne et celui de la MISMA ? La France en est-elle satisfaite ?

P.M : La situation actuelle au Mali accélère la montée en puissance de la MISMA sous conduite Africaine, avec notamment la mise en place d'un état-major à Bamako travaillant sur la projection de plusieurs bataillons.

Cet état-major composé par environ 80 militaires, est commandé par le général nigérian Shehu Abdulkadir. Les chefs militaires des Etats membres de la CEDEAO ont indiqué que les troupes françaises recevraient prochainement le renfort de soldats africains dans le cadre de la MISMA,



Lt-Col Patrice Marchand

autres pays africains ont déjà mis en alerte leurs éléments.

La France a particulièrement apprécié à ses côtés le très fort engagement togolais, nigérien, burkinabé et tchadien. Parallèlement, l'engagement malien dont l'armée s'est ressaisie, à cette occasion est particulièrement apprécié. Les FAT (Forces armées togolaises), avec les Tchadiens, les Nigériens et les Burkinabé sont les seules troupes africaines engagées dans des missions opérationnelles.

avec notamment la projection de quatre bataillons de 500 hommes chacun et les appuis associés en provenance du Niger, du Burkina Faso, du Nigéria et du Togo.

La force de la MISMA atteint le 6 février le volume de 3886 hommes (532 Niger, 636 Togo, 223 Nigéria, 500 Burkina Faso, 85 Bénin, Sénégal une cinquantaine). Au 6 février, 1800 soldats tchadiens participent également à l'opération dans le cadre de la FATIM (Forces armées tchadiennes en intervention au Mali), sous les ordres du général Bikimo. Plusieurs

F.I : Combien de temps la France restera-t-elle au Mali ?

P.M. Comme l'a indiqué le Premier Ministre français le 29 janvier, « la France n'a pas vocation à rester au Mali ». François Hollande souhaite que ces opérations durent le temps nécessaire pour permettre à la force africaine de prendre le relai. C'est pourquoi, il est dorénavant nécessaire de poursuivre le déploiement des forces africaines. Très vite, ce sont 7000 soldats africains qui seront présents au Mali aussi bien dans la capitale qu'en province.

COACH MEMOIRE,

DU NOUVEAU A LOME !

POUR LA RÉDACTION DE VOS MÉMOIRES ET PROJETS!

✳ **Etudiants: BTS / IUT / Licence / Master / Doctorat / ENA / Ecole d'ingénieurs / Etc...**

✳ **Employés / Cadres**

Inscription et renseignements FOCUS YAKOU, Sarl 40, Bd de l'OTI B.P. 431 Tél / Fax : 22 27 07 77
 illico : 22 35 77 66. Courriel : contact@focusyakou.com

Entretien avec Me HOMAWOO Atsu Yao Jean- Claude, Vice-président de la CENI (Suite de la page 3)

- Mission de reconnaissance et géo localisation des centres de recensement et de vote (CRV)
- Formation et sensibilisation de la population au recensement électoral
- Désignation des membres des Comités de Listes Electorales (CLE)
- Nomination et mise en place du CLC
- Production du Répertoire des CRV
- Spécifications techniques, développement et réception du logiciel de recensement électoral, People Registration System (PRS)
- Recrutement, formation des formateurs, techniciens et logisticiens pour le recensement électoral
- Décret portant ouverture et clôture du recensement électoral
- Recrutement et formation des Opérateurs de Saisie (OPS)
- Installation et formation des membres des CELI sur le processus électoral
- Formation des CELI pour le recensement électoral
- Supervision de la formation des CLC par les CELI
- Supervision de la formation des forces de l'ordre et de sécurité pour le recensement électoral
- Supervision du déploiement des Forces de l'ordre et de la sécurité pour le recensement électoral en Zone 1
- Déploiement du matériel de recensement électoral vers les CELI Zone 1
- Déploiement du personnel de recensement électoral Zone 1
- Recensement électoral Zone 1
- Sauvegarde intégrale de la Base de Donnée (BD) des listes de la Zone 1 et initialisation pour la Zone 2
- Supervision du déploiement des Forces de l'ordre et de sécurité pour le recensement électoral Zone 2

- Déploiement du matériel de recensement électoral vers les CELI, Zone 2
- Déploiement du personnel de recensement électoral Zone 2
- Recensement électoral Zone 2
- Sauvegarde intégrale de la BD des kits de la Zone 2

5°) Elaboration de la liste électorale

- Centralisation et confection du fichier électoral
- Détection et gestion des doublons
- Traitement administratif des doublons
- Génération, impression et déploiement des listes provisoires
- Affichage des listes provisoires, traitement des contentieux
- Apurement des listes électorales conformément au traitement des contentieux
- Génération, impression et déploiement des listes provisoires
- Affichage des listes provisoires, traitement des contentieux
- Apurement des listes électorales conformément au traitement des contentieux
- Impression, déploiement de la liste définitive (liste affichage, émargement, contrôle, réserve
- Appel à candidature
- Convocation du corps électoral

6°) Campagne électorale

- Décret portant ouverture et clôture de la campagne
- Formation des CELI pour la supervision de la campagne
- Supervision du déploiement des Forces de l'ordre et de sécurité pour la campagne

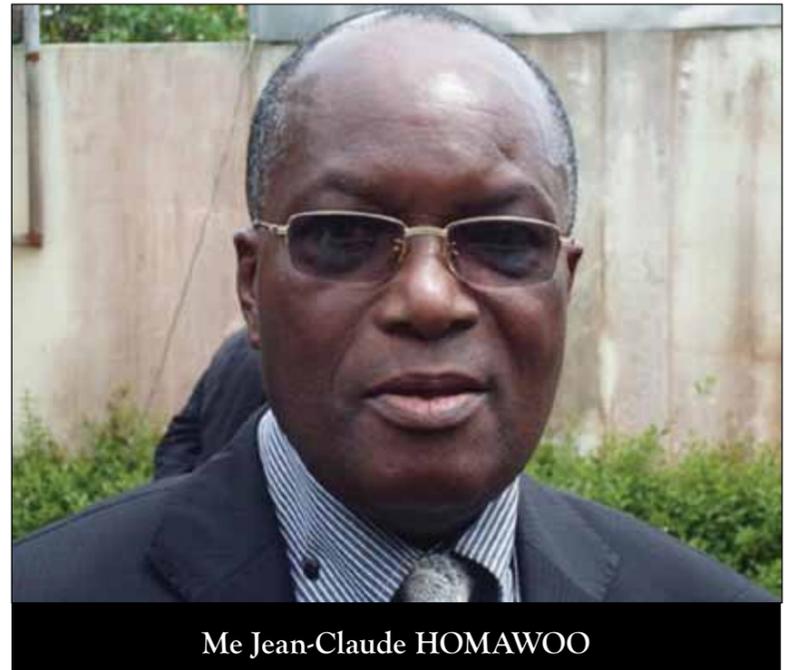
7°) Scrutin

- Formation et sensibilisation de la population du scrutin
- Désignation et nomination des membres des Bureaux de Vote (BV)
- Déploiement du matériel électoral vers les CELI

- Formation des membres de CELI pour le scrutin
- Supervision de la formation des membres du Bureau de Vote par les CELI
- Déploiement du matériel électoral des CELI vers les Bureaux de Vote
- Dépouillement et affichage des résultats dans les Bureaux de Vote
- Nuit électorale
- Transmission des résultats des Bureaux de Vote aux CELI
- Centralisation et affichage des résultats par les CELI
- Transmission des résultats des CELI à la CENI
- Centralisation et publication des résultats provisoires par la CENI
- Transmission des résultats provisoires à la Cour Constitutionnelle
- Détour des matériels à la CENI
- Dépôt du Rapport Général de la CENI

F. I : Est-ce que les élections pourront effectivement tenir le 24 mars prochain compte tenu du drame économique qui a frappé notre pays ?

Me H. J-C : Tout Togolais reste médusé et catastrophé par le drame des incendies dans plusieurs des grands marchés de certaines parties du territoire national. Dieu merci, il n'y a pas eu mort d'homme mais la CENI et ses membres compatissent à la douleur des hommes et femmes qui ont été sinistrés par ce drame national, car nous sommes tous touchés à un degré ou à un autre. Ceci étant, le processus électoral continue hélas, ainsi va la vie. La CENI dans son premier jet de chronogramme a mis son objectif au 24 mars. Il s'agit d'une date indicative fixée en tenant compte de plusieurs paramètres, mais il va sans dire que ce sont les activités sur le terrain tout au moins



Me Jean-Claude HOMAWOO

jusqu'au commencement du recensement électoral, qui nous indiqueront la date la plus probable pour le scrutin législatif.

F.I: La CENI poursuit-elle sa route même en étant incomplète?

Me H. J-C : Certes, nous attendons avec impatience que nos autres collègues déjà nommés ou à nommer par l'Assemblée Nationale sur désignation des partis politiques concernés, nous rejoignent au plus vite car leur absence ne se justifie pas. Néanmoins, ces absences ne peuvent pas bloquer le déroulement du processus car le règlement intérieur de la CENI dispose en son article 16 qu'il est requis un quorum de neuf(09) membres pour que la CENI siège et délibère valablement.

F.I La CENI entend procéder au renouvellement du fichier électoral et des cartes d'électeurs ; quelle en est l'importance pour les prochaines législatives ?

Me H. J-C : S'il y a une raison principale pour que tous les partis d'opposition, tous les hommes et femmes du TOGO en âge de voter et remplissant les conditions pour voter doivent se mobiliser et venir massivement se faire recenser, c'est parce que les listes électorales utilisées au cours des scrutins passés et le fichier électoral continuent de faire l'objet de grande suspicion. Aujourd'hui, pour rassurer tous les Togolais sur la validité du scrutin à venir, tout a été remis à zéro quant aux listes électorales, fichier et carte d'électeur. C'est-à-dire que par mobilisation mas-

sive lors du nouveau recensement électoral qu'il va y avoir bientôt, la CENI pourra établir une liste électorale d'actualité dépouillée des morts, des absents, des disparus et des fraudeurs ; ce qui permettra d'avoir un fichier électoral plus fiable.

Une nouvelle carte d'électeur est émise et remise immédiatement lors de l'enrôlement. La CENI s'offre une nouvelle occasion de limiter le nombre d'électeurs frauduleux qui essayent de voter.

F. I : La compilation des résultats des bureaux de vote a toujours été la source des contestations au TOGO. Quelles sont les mesures prises par la CENI dans le cadre des prochaines législatives ?

Me H. J-C : Votre remarque n'est pas fautive. Comme je l'ai fait remarquer, pour limiter les fraudes, donc les contestations, d'abord je dois dire que l'introduction du système biométrique est un moyen de contrer l'intrusion de faux électeurs qui puissent voter plusieurs fois.

Par ailleurs, les bulletins de vote sont infalsifiables car filigranés. Ma petite expérience de presque quatre ans à la direction de la CENI, me fait voir que seule l'intégrité, la vigilance, la présence des membres des bureaux de vote désignés par les partis parlementaires et membres de la société civile et la vigilance des représentants des candidats peuvent atténuer d'éventuelles malversations lors de la compilation des résultats des bureaux de vote. D'ailleurs l'UFC propose, voire exige une transmission des résultats par voie électronique directement des bureaux de vote à la CENI. Je ferai qu'il en soit ainsi.



Récépissé n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• Directeur de Publication

Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• Rédaction

Lola AKOMATSRI : Rédactrice en chef
Franck NONNKPO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU
Eric TCHALIM

• Collaboration

Spéro D

Martial B

Salomon WILSON

• Distribution

Komlanvi Delali AGBOH

• Maison du journalisme

Casier N°49

• Imprimerie

Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 9005 4237 / 9958 7773

• Conception

Focus Yakou Sarl

Tél: +228 2227 0777 / 2235 7766

Lomé Togo

• Tirage

2500 exemplaires

Drame d'Adawlato: un mois après Quel impact sur les activités dans le marché ?

Le 12 janvier 2013, l'immeuble principal du grand marché d'Adawlato partait en fumée. Un mois après le drame, quel impact sur les activités dans le marché ? Pour s'en rendre compte une équipe de reportage de votre journal s'est rendue sur les lieux. Virée au cœur d'un marché meurtri.

Adawlato, fin de matinée. Le marché bat son plein. Train-train habituel, clameurs de la foule de vendeurs et d'acheteurs auxquels se mêlent les bruits des véhicules se frayant un chemin dans la masse. Dans cet univers où tout semble aller dans le meilleur des mondes, le malaise est pourtant palpable. Le souvenir du drame est encore frais dans les esprits et alimente les conversations.

Presqu'en face de la Cathédrale, se dressent, telles des vestiges d'un passé glorieux, les ruines du bâtiment meurtri par les flammes. Murs noircis par la fumée et présentant par endroits des fissures béantes, toiture en lambeaux. Un triste décor que vient parachever la vue insoutenable des débris d'objets calcinés jonchant l'intérieur du bâtiment. Tout autour est aménagé un périmètre de sécurité.

Dans cet édifice sinistré, naguère régnait une grande animation. Près de 4000 commerçants y menaient leurs activités. Malgré la conjoncture économique difficile, les affaires allaient plutôt bien. Aujourd'hui, ce temps semble bien lointain.

« Plus rien ne sera comme avant. C'est comme si le Togo est à l'envers », nous lance Ruben, assis contre le mur de la Cathédrale, derrière une table sur laquelle est posé un téléphone illico cabine. « J'ai perdu également beaucoup dans cet incendie. J'avais installé dans le bâtiment un commerce d'objets de piété que tenait ma femme. Aujourd'hui, elle vend pure water. », raconte-t-il. Et d'ajouter, amer : « Celui qui a mis le feu, a tué tout un peuple ! ».

Non loin de là, debout sous un parasol, derrière un étal de produits de beauté, une femme tente d'attirer les clients. Visiblement, les affaires n'avaient pas l'air de marcher pour elle. Aucun des

passants qui se faufilaient à travers les étalages, ne semblait intéressé par ce qu'elle exposait. La mine déconfite, elle se rassoit. Elle fait partie des nombreuses commerçantes qui ont tout perdu dans l'incendie, nous confie-t-elle. Si elle n'est pas restée à la maison, c'est parce que certaines de ses camarades qui avaient été épargnées par le drame, ont bien voulu lui céder une partie de leurs marchandises. « Mais ça ne va pas du tout. Vous-même vous avez vu, depuis que je suis debout appelant les clients, aucun ne s'est approché de moi. Vraiment j'ai l'impression d'être ailleurs qu'au grand marché d'Adawlato que je connais », dit-elle, l'air soucieuse. Tout autant soucieuse qu'elle, Da Essi, vendeuse de pagnes et victime du drame. Réinstallée dans un immeuble juste en face du bâtiment sinistré, grâce à la générosité d'une amie commerçante, la jeune femme se plaint pourtant de la mévente qui s'est installée suite au drame. « Nos clients de l'extérieur ne viennent plus ; avant les Camerounais, les Ivoiriens etc. venaient acheter chez nous. Mais



L'édifice du Grand Marché de Lomé parti en fumée

depuis que ce drame s'est produit, on ne les voit plus. Avec les images de l'incendie qui sont postées sur internet et montrées à la télé, ils doivent penser que c'est tout le marché qui a brûlé. C'est ce qui expliquerait qu'ils ne viennent plus », dit-elle avant de lancer d'une voix plaintive : « Ca ne va pas du tout ; pour tenir le coup, je vais chez le psychologue deux fois dans la semaine. Puissent les autorités accélérer les choses pour un règlement rapide de la situation ». Puis elle nous adresse cette requête : « Pourriez-vous faire en sorte d'arrêter

la diffusion des images sur l'incendie ? ».

A l'instar de celui de ces femmes, tous les témoignages recueillis sur place font état d'un ralentissement des activités au Grand marché d'Adawlato. Ce que confirme la Directrice de l'Etablissement Public d'Administration des Marchés (EPAM), Mme FOLLY-SESSI Ayélégan qui nous a déclaré : « Ca saute aux yeux ; les activités au grand marché sont au ralenti ».

E t(Suite à la page 12)

BRIDGESTONE
Votre Route, Notre Passion

PROMOTION*

UTILITAIRES

4X4

Profils concernés :
700R16 R230 / 750R16 R230
235/85R16D694 / 225/70R17D694 et D840
175/65R14C

CFAO MOTORS
cfaogroup.com

Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00 / 99 59 25 09
cfaotogo@cfao.com



* Promotion valable dans la limite des stocks disponibles



Profitez du premier outil universel : Internet

GPS - GESTION DE DONNÉES À DISTANCE - INTERNET HAUT DÉBIT RÉEL



illico le fixe sans fil **Android**

Pour en savoir plus, rendez-vous dans nos Espaces Telecom ou **appelez le 112.**

ESPACES TELECOM À LOMÉ

Ex Direction Générale
Avenue Nicolas GRUNTZKY,
ancien siège
Tél : (228) 22 21 47 14

Espace HELIM
Ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 32 06

Espace Telecom AGOE NYIVE
Juste après la Brasserie BB
Tél : (228) 22 50 82 01

Espace Telecom ADIDOGOME
Face Église d'Adidogomé
Tél : (228) 22 50 83 01

Espace Telecom ADOBOU-KOME
Face mosquée de l'ex Zongo
Tél : (228) 22 23 16 67

Espace Telecom Place de l'Indépendance
Près de la Place de l'Indépendance
Tél : (228) 22 21 86 23

Espace Telecom ASSIVITO
Espace HELIM, ancien immeuble S3G
Tél : (228) 22 20 74 00

Espace Telecom PORT
Près du Rond-Point du PAL
Tél : (228) 22 27 46 03

ESPACES TELECOM À L'INTÉRIEUR

Espace Telecom TSEVIE
Près du grand marché de NDANYI
Tél : (228) 23 30 00 01

Espace Telecom ANEHO
Dans le bâtiment de l'UTB
Tél : (228) 23 31 07 24

Espace Telecom KPALIME
Près de la Préfecture
Tél : (228) 24 41 00 50

Espace Telecom ATAKPAME
Face à la station TOTAL
Tél : (228) 24 40 02 39

Espace Telecom SOKODE
Face au marché - Après CNSS
Tél : (228) 25 50 01 21

Espace Telecom KARA
Près du stade Municipal
Tél : (228) 26 60 00 60

Espace Telecom DAPAONG
Face au commissariat
Tél : (228) 27 70 83 00

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg

Erosion côtière:

Le Togo perd plus de 10 mètres de sa côte chaque année

Au large de toutes les côtes du monde, il existe un mouvement de vagues encore appelé « dynamique hydro-sédimentaire » qui induit un processus de décapage des sédiments, comprenez ici du sable à la surface côtière d'une zone de départ pour ensuite les répartir équitablement le long du littoral par mécanisme de transport. Ce phénomène est normal du moment où il est compensé par les embouchures des fleuves qui alimentent constamment la zone de départ en sables.

Au Togo, cet équilibre n'existe pas. Le cas de la côte togolaise est assez symptomatique car elle présente des caractéristiques assez particulières sur le plan morphologique. En effet, « la terre présente une forte pente en dessous de la mer et des reliefs très abruptes en sa partie sous marine ce qui renforce la puissance des vagues lorsqu'elles échouent sur la côte. Ces vagues très fortes rongent la côte en prélevant du sable sans que cette dernière ne soit remblayée en contrepartie par du sable provenant du fleuve Mono parce que bloquée par le barrage de Nangbéto qui prive la côte de couche de sables protectrice » explique le Prof Blivi géomorphologue. En réalité, la côte togolaise est alimentée en sables par l'embouchure de deux principaux cours d'eaux à savoir le fleuve de la Volta au Ghana puis le Mono au Togo. A ce jour, seule la dynamique sédimentaire venant du Ghana draine du sable vers une partie de la côte togolaise ; l'autre partie est complètement dépourvue de sable et favorise jours après jours l'avancée de la mer.

Un déséquilibre qui provient principalement de la construction du Port Autonome de Lomé en 1968.

Le Port Autonome de Lomé, coupable ?

Le Port Autonome de Lomé (PAL) à sa construction est cloisonné par une digue de 1200m vers la mer afin de créer un bassin portuaire pour les navires. Cette digue coupe la côte togolaise en deux et déséquilibre l'action de répartition équitable du sable le long du littoral. De part et d'autre du PAL, la côte togolaise mesure environ 8 Km du côté Ouest soit celle allant vers la frontière Togo-Ghana d'Aflao. Puis à l'Est, la côte fait une distance d'environ 40 km allant vers Aného. Le constat est que du côté Ouest, le phénomène de l'érosion côtière est peu visible. Le sable est abondant sur les plages et abrite même les hôtels Sarakawa, Ibis etc sans qu'ils ne risquent d'être emportés par les vagues. Tandis que du côté Est du Port il y a une forte érosion côtière « du fait que des vagues venant du Ghana, chargées du sable de la Volta soient bloquées sur Lomé derrière la digue du Port. Et dans ce cas, la mer recompose sa propre réserve de sable en rongant la côte pour la répartir vers Aného » explique le Prof Adoté Blim Blivi.



Une structure de brise-lame devant la Mairie d'Aného



Un ouvrage d'épis contesté par les experts

Ainsi chaque année, la partie Est du Port perd 3 à 6 m voire 12 m selon la force des vagues. Au vue de cette situation, il est plus qu'évident que le Port Autonome de Lomé a fortement contribué à modifier la morphologie de la côte togolaise. Aujourd'hui, l'urgence est de contenir le phé-

mène de l'érosion côtière et de stabiliser les côtes.

Epis ou brise-lame? Une question à 2 milliards FCFA

Aujourd'hui, le débat est ouvert sur l'efficacité des ouvrages réalisés pour lutter efficacement contre l'érosion côtière. En effet, les premiers ouvrages ont été réalisés depuis 1988. Il s'agit d'une batterie de 10 épis qui sont des blocs de granite variant entre 1 à 6 tonnes placés perpendiculairement à la côte et qui se retrouvent

à Kpémé. Le second type d'ouvrage qui se retrouve en face de la Mairie d'Aného sont des brise-lames, qui eux sont parallèles à la côte.

Ce système réalisé a protégé la côte sur 15 km de littoral pendant une dizaine d'années. Mais face à la force du phénomène d'érosion, ces épis

et brise-lames se sont fragilisés et au cours du temps avaient besoin d'être réhabilités. C'est ainsi que dans le cadre du programme de lutte contre l'Erosion côtière, le Togo bénéficiera en 2011, une subvention d'un montant total de deux milliards neuf cent trente millions (2.930.000.000) francs CFA pour la mise en œuvre des ouvrages de protection contre l'érosion côtière. Cet appui de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africain (UEMOA) prévoit entre autres la construction de 5 nouveaux épis et la réparation de 2 anciens sur une longueur d'environ 2 Km de côte.

Mais à peine les travaux conduits par l'entreprise ENCOTRA ont débuté que des voies s'élèvent pour dénoncer l'efficacité de ses réalisations. Pour le Prof Adoté Blim Blivi, la densité de roches de granite, utilisés est insuffisante. « Par ailleurs les épis sont en train d'être implantés dans une zone déjà sécurisée et qui n'est pas menacée par l'érosion côtière. C'est un gâchis de près de 2 milliards » explique-t-il. Sur le terrain, les riverains trouvent que les épis ne sont pas du tout adaptés. « Normalement ces épis doivent aller plus en profondeur. Ils restent trop proches de la côte. Cela constitue un danger pour nous les habitants et pour les activités de pêche. L'idéal aurait été des brise-lames comme ceux réalisés au niveau de la Mairie d'Aného » explique Dzangue Fiatépé Komlan, président du comité de pêche et maritime d'Aného.

Lola AKOMATSRI

Le village de Kossi Agbavi, sur le point d'être rayé de la carte du Togo

Parmi la dizaine de villages touchés de plein fouet par l'érosion côtière, le cas de Kossi Agbavi est l'un des plus patents. Située à environ 25 km de la ville de Lomé, sur la côte, cette localité disparaît à petit feu, rongée par une mer dévastatrice que rien ne semble arrêter. Chaque année, elle perd en moyenne 10m de bande de terres. Et la mer dans son avancée inexorable vers la côte, pourchasse la population autochtone jusqu'à ses derniers retranchements.

Le phénomène d'érosion côtière qui frappe de plein fouet le petit village de Kossi Agbavi d'environ 6000 habitants est assez spectaculaire. Depuis la construction du Port Autonome de Lomé (PAL) en 1963, la côte s'effiloche à une vitesse vertigineuse. Sur place, c'est la désolation au sein de la population qui est expropriée par la mer. Si rien n'est fait, ce petit village pourrait bien se voir rayé de la carte du Togo.

Plus de 2 kms de terre rongés par la mer

En 50 ans, le village de Kossi Agbavi a déjà perdu plus de deux (02) kilo-

mètres de ses terres au profit de la mer qui ne cesse de s'avancer dangereusement chaque jour. Impuissante, la population n'a d'autres choix que de se déplacer et laisser maisons et biens à la mer. Et le village a déjà été déplacé trois (03) fois. Selon le chef du village, Togbui, Agbavi K. Koffi, l'actuel emplacement du village, 20 ans plutôt, était une forêt touffue où nul ne pouvait s'aventurer. « A cause de l'avancée de la mer nous avons perdu nos terres cultivables. Nos maisons se retrouvent en plein océan. Nous sommes désespérés » affirme-t-il.

En effet, le rivage est aux portes des maisons dont les habitants sont

contraints d'abandonner. Même ceux qui résistent ne tiendront pas longtemps devant l'avancée de la mer. C'est le cas de Edem... dont la porte de la chambre à coucher se trouve à seulement cinq (05) mètres du rivage. Approché par notre équipe de reportage, il explique n'avoir pas construit sa maison en bordure de mer pour avoir une vue sur l'océan. « J'ai construit ma maison sur trois lots, mais la mer a tout détruit. Elle a commencé par ronger du sable au bas de la fondation de la maison jusqu'à ce que la clôture ne s'effondre. Après cela, plus rien ne l'a empêchée de faire des dégâts énormes dans la maison. La nuit, quand les vagues sont fortes, l'eau rentre dans ma chambre » affirme-t-il en pointant du doigt son puits initialement construit au milieu de sa concession. « Regardez mon puits (Voir photo ci-contre) je l'ai fait construire le 25 janvier 2001 mais la mer a rongé plus d'un mètre de hauteur de sable tout autour » raconte Edem. « Je n'ai nulle



Un puits initialement construit au milieu d'une concession aujourd'hui rongée sur 1m de hauteur

part où aller. C'est la deuxième maison que je construis. Celle d'avant était bâtie sur 6 lots mais elle a été complètement emportée par les eaux » se plaint-il. La

voisine de Edem, nous montre la maison de sa belle-mère, un petit « palace » avec une terrasse fleurie qui a été emportée par les eaux deux (02) mois

Le village de Kossi Agbavi, sur le point d'être rayé de la carte du Togo :

✎ Lola AKOMATSRI

seulement après sa construction.

Même le palais royal n'a pas été épargné par les eaux. « Nous n'avons plus de palais royal. Le premier est sous la mer depuis deux décennies déjà et le deuxième que nous avons construit a été aussi détruit par les vagues. Toutes les activités royales se font aujourd'hui à mon domicile personnel. Mais d'ici cinq ans, ma maison aussi risque de disparaître. Peut-être même avant car les vagues sont de plus en plus fortes depuis le début des travaux de construction du 3ème quai au Port Autonome de Lomé », affirme le chef du village de Kossi Agbavi. En effet, sur la côte, trônent les ruines du Palais royal et dont chaque vague qui

s'échoue contre les murs ne fait que sonner le glas de son effondrement. A côté, l'arbre à palabre autrefois situé au milieu du Palais, est aujourd'hui déraciné par la mer alors que quelques mois plus tôt en Septembre 2012, il était encore debout.

Par ailleurs, le village d'Agbavi n'est pas seulement en train de perdre ses maisons mais aussi son histoire et sa mémoire. En effet, la mer profane les deux cimetières du village. Après que les vagues aient emporté une partie du cimetière ancestral, les habitants ont procédé à l'exhumation de certains corps pour un autre site. Mais voilà, en à peine 5 ans ces tombes sont de

nouveau rattrapées par les vagues.



Le Palais Royal d'Agbavi complètement détruit par les vagues

« Selon la tradition, les personnes qui sont

décédées d'une mort violente doivent être enterrées loin du village mais parce que nous n'avons plus de terres, nous sommes obligés de les enterrer au milieu du village ; ce qui est négatif sur le plan spirituel car leurs esprits viennent hanter le village » affirme Dossè Ketotsa, secrétaire du chef du village.

Face à la gravité de la situation, les populations de cette presqu'île ne savent plus à quel saint se vouer. Leurs cris de détresse semblent tomber dans des oreilles de sourds. « Nous avons effectué plusieurs démarches auprès des autorités mais en vain. En 2012, le Ministre du Développement à la base et celui de l'Environnement étaient venus nous voir et nous ont rassuré que des ouvrages seront réalisés pour contenir le phénomène de l'érosion mais nous sommes toujours dans l'attente » affirme Togbui, Agbavi K. Koffi, chef du village de Kossi Agbavi.

Pêche artisanale : Une activité menacée par l'érosion côtière

✎ Lola AKOMATSRI

Le phénomène de l'érosion côtière qui va en s'empirant, oblige non seulement les populations en bordure de mer à se déplacer mais menace également leur activité principale qu'est la pêche. C'est la pêche artisanale qui est la plus en difficulté. Or elle représente 75% de la production halieutique nationale et contribue à environ 3% du Produit Intérieur Brut national (PIB). De fait, le constat est amer car la communauté de pêcheurs disparaît sur la côte. Certains n'ont d'autres choix que de se reconverter dans l'extraction de graviers.

L'effilochement auquel est en proie l'ensemble du littoral, entrave les activités de pêche tout le long de la côte Est après le Port Autonome de Lomé (PAL). Ceci depuis le village de Katanga qui rassemble la plus grande communauté de pêcheurs jusqu'à la ville d'Aného en passant par les villages de pêcheurs de Gbétsoygbé, Baguida, Avépozo, Kpogan, Agbavi, Gbodjomé, Dévikinmé, Nimagnan, Adisehoun, Agbodrafo, Kpémé, Gounoukopé, Assoukondji.

Tous sont au chômage. Les plus touchés sont les petits pêcheurs qui opèrent avec des filets. « Je ne peux plus pêcher avec mes filets car une fois que je les ai lancés, je n'arrive plus à les hisser sur le rivage. Et quand je force, ils se déchirent et les poissons s'échappent. C'est le même scénario tous les jours; alors tout le village a cessé de pêcher au large de notre côte » affirme un pêcheur au village de Gbétsoygbé à environ 15 kms de Lomé. A la question de savoir ce qui se trouvait au fond de la mer qui déchirait les filets, le même pêcheur répond vaguement qu'il s'agit de roches aux pointes acérées tout en précisant qu'elles n'existaient pas il y a une dizaine d'années. « Moi j'ai passé toute ma vie ici (ndlr : au village de Gbétsoygbé) et quand j'étais né, la mer avançait déjà mais ces roches n'étaient pas là. Mon père et moi pêchions avec nos filets parfois très fins pour les crevettes sans que ces derniers ne soient abîmés » affirme-t-il. En effet, ces pointes rocheuses sont apparues sous l'effet de l'érosion de la mer qui à force de décaper le sable dans la

partie sous-marine, a fait resurgir à la surface un fond rocheux.

Ces pointes entravent toute jetée de filets d'autant plus qu'elles se retrouvent à moins de 5 mètres de la côte. Ce qui empêche tout pêcheur qui se tient à la berge de lancer ses filets sans les accrocher. Pour les pêcheurs qui disposent de pirogues, l'activité halieutique est rythmée par le mouvement de la mer. « Nous n'arrivons à pêcher qu'au moment de la crue mais ce phénomène est très éphémère. Cela ne dure que quelques heures ; donc on n'a pas le temps de remplir nos pirogues » renchérit Kodzotsè, un autre pêcheur au village de Gbétsoygbé.

C'est la ville d'Aného qui enregistre la plus grande communauté de pêcheurs de la côte soit environ 3000 selon Wilson Sewa, chef service pêche de la ville d'Aného. Pour lui le déclin de l'activité de pêche constatée actuellement est essentiellement dû au mauvais aménagement de la rangée de la dizaine d'épis qui ont été réalisés le long de la plage d'Aného. « Ces épis installés depuis 1988 ont quand même permis de stabiliser la côte mais en contrepartie, entrave la jetée des filets des pêcheurs » affirme-t-il. En effet, la rangée de dizaines d'épis situés perpendiculairement à la côte, est séparée à une équidistance de 350 mètres, ce qui est jugé peu pour les pêcheurs. Le problème selon les pêcheurs réside au niveau de l'espacement entre les épis qui ne permet pas un déploiement effectif des filets de pêche. « Pire, avec l'intensité des vagues le long



L'activité d'extraction de graviers en pleine expansion sur la côte

de la plage, ces ouvrages s'effritent et se disloquent dans la mer. Ce qui constitue un véritable danger pour nous les pêcheurs » affirme Dzangué Fiatépé Komlan, président du comité de pêche artisanale et maritime d'Aného. De plus, ajoute-t-il, ces ouvrages ne sont plus efficaces contre la force actuelle de l'érosion côtière. Au lieu de retenir du sable entre les espaces, le décapage s'accroît. « Alors les pêcheurs n'ont plus de rivage pour sécher leurs filets ni entreposer leurs pirogues » explique le président du comité de pêche artisanale d'Aného.

De fait, les plus nantis des pêcheurs sont de plus en plus obligés de se rendre au Port de pêche artisanal de Lomé, situé dans le bassin portuaire pour mener leurs activités; seulement eux aussi vont devoir se mettre momentanément au chômage.

Le Port de pêche artisanal délogé au profit du 3ème quai

Depuis le mois de septembre 2012, les travaux du 3ème quai du Port Autonome de Lomé prévus dans le cadre de l'extension du Port ont effectivement démarré. Cependant l'emplacement de ce nouveau quai d'une longueur de 450 mètres et 15 mètres de profon-

deur empiète sur celui du Port de pêche artisanal où travaillent plus d'une centaine de pêcheurs Togolais et Ghanéens. Ces derniers devront débarrasser le plancher d'ici quelques semaines car le Port de pêche artisanale d'une capacité de 5 000 m2 devra disparaître bientôt au profit du 3ème quai.

Une situation qui condamne les pêcheurs à l'inactivité. « Il est de plus en plus difficile d'aller en mer à cause des travaux, le bassin qui nous permettait de garer nos pirogues à l'arrivée ou de les pousser vers la mer, a été asséchée » affirme un délégué des pêcheurs au Port de pêche avant d'ajouter que la communauté des pêcheurs est très inquiète du sort qui lui sera réservé. « L'érosion a rendu impossible toute activité de pêche sur les côtes de nos villages. Le Port de pêche était notre seul espoir. Mais s'il disparaît, je ne sais pas ce que nous allons devenir le temps qu'un nouveau soit construit » affirme un pêcheur originaire de Gbétsoygbé qui exerce au Port de pêche de Lomé.

Cependant, « à quelque chose malheur est bon » dit-on souvent. Certains des pêcheurs habitués à vivre de la mer, ont flairé la bonne affaire. Il s'agit de l'extraction de graviers.

A la merci de la mer

Dans leurs actions d'érosion de la côte, les vagues de la mer enrôlent des quantités importantes de sables puis laissent derrière elles, des gra-

viers. Ces graviers qui affleurent sur l'ensemble de la côte est, sont devenus une source de revenus pour les pêcheurs désormais sans activités. Ils n'ont qu'à se pencher pour en ramasser tant il y en a le long de la côte. Munis de filets très fins, ces pêcheurs les étendent pour extraire les graviers qu'ils entassent sur la plage en petits tas. D'ailleurs, ces tas de graviers entreposés jonchent les rues dans les 11 villages le long de la côte et même dans la ville d'Aného, tant l'activité semble lucrative.

« Les tas se vendent entre 600 et 800 FCFA, chacun est libre d'aller extraire du gravier sur la plage et de faire son commerce. C'est grâce à cela que nous arrivons à nous en sortir car des camions viennent souvent les week-ends s'approvisionner en nombre » affirme Dagan, épouse de pêcheur dans le village d'Agbavi.

Cependant, ces pêcheurs sont dans l'illégalité face à l'arrêté interministériel N° 031/MME/MERF/2011 du 05 mai 2011 portant interdiction du prélèvement du sable de mer sur tout le littoral. Et pour cause, cette pratique fragilise encore la côte déjà en proie à une forte érosion. « Ces graviers sont de nature à consolider le sable sur la plage. Mais plus les riverains prélèvent du sable plus ils accélèrent le processus d'érosion » affirme le Prof Adoté Blim Blivigéomorphologue.

Mais les fautifs ne l'entendent pas de cette oreille. « On ne creuse pas pour extraire le sable. Nous ne faisons que ramasser le sable à la surface. Alors on ne fait pas de mal à notre côte. C'est la seule activité qui nous permet de vivre car nos terres sont impropres à l'agriculture » fulmine un pêcheur d'Agbavi.

En attendant, le cercle vicieux continue.

1973-2013 :

40 ans déjà que la MUGET est née !

Crée en 1973, la Mutuelle Générale des Enseignants Togolais (MUGET), commémore cette année ses 40 ans. Plusieurs activités sont programmées à cet effet et présentées à la presse vendredi dernier.

Selon l'inspecteur GABA Kpayédo Mawussé, ancien Président national de la MUGET, « L'idée de création de la MUGET est née d'un fait divers ».

En effet, raconte-t-il, en 1973, suite aux difficultés rencontrées par la famille d'un enseignant décédé, pour lui offrir une sépulture honorable, les enseignants ont eu l'ingénieuse idée de mettre ensemble leur énergie et leurs moyens. Et ceci pour faire face aux problèmes qu'ils rencontrent au cours de leur carrière et à leur retraite. Aussi ont-ils décidé de créer la MUGET, qui est une association mutualiste et à but non lucratif, visant essentiellement à aider la famille de l'enseignant en cas du décès de ce dernier ; aider l'enseignant en cas de décès d'un

parent ascendant ou descendant ; aider l'enseignant en lui octroyant une allocation de retraite ou un prêt pour le développement de toute initiative susceptible d'améliorer ses conditions de vie.

Au fil du temps, les objectifs de la MUGET ont évolué pour tendre vers la prévention de tous les risques sociaux dont l'enseignant pourrait être victime.

Très vite la MUGET va s'imposer sur le plan national et devenir une véritable force financière au service des enseignants. Tous les enseignants du primaire ou presque, en étaient membres, contre une cotisation mensuelle de 500FCFA. A partir de 1980, commencèrent les premières difficultés dues notamment à l'irrégularité des



Table d'honneur

cotisations, un problème néanmoins vite résolu. Puis ce fut la période de gloire pour la MUGET. Avec les années 90 et leurs soubresauts sociopolitiques, apparaissent d'autres problèmes qui vont s'accroître à partir de 2006, plongeant la MUGET dans une longue période d'incertitude.

Pour aplanir ces difficultés, des réformes et innovations ont été entreprises au sein de la Mutuelle.

Il s'agit notamment de la professionnalisation de la MUGET avec la réactualisation des textes organiques ; le recadrage du taux de paiement des allocations ; la mise

en place d'un système de multiplication de mise...

« Aujourd'hui, la MUGET, se porte bien », à en croire M. DOSSA, membre du bureau de la MUGET. La mutuelle, selon lui, jouit d'une bonne santé institutionnelle et financière.

La fonctionnalité de tous les organes de la Mutuelle d'une part, ses réalisations et patrimoines d'autre part, sont la preuve que l'institution s'est définitivement affranchie de toutes ses difficultés.

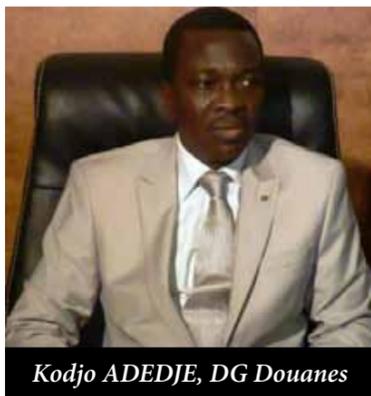
Aussi, la MUGET entend-elle célébrer ses 40 ans avec faste, à travers plusieurs activités dont : un concours de composition d'hymne pour la MUGET, un semi-marathon, un match de football, un forum sur la science et la culture générale dans les grandes villes du Togo, des émissions et jeux radio-phoniques ...

Douanes togolaises : Vers l'adhésion à la Convention de Kyoto Révisée

✎ Franck NONNKPO

Du 04 au 08 février, s'est tenu à Lomé, un atelier régional de formation sur la Convention de Kyoto Révisée (CKR), à l'intention des agents des douanes togolaises. Ont également pris part à la rencontre, des délégations des douanes béninoises et nigériennes ainsi qu'une équipe d'experts de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD).

L'atelier constitue selon M. ADEDZE Kodjo, Directeur Général des douanes togolaises, le point de départ d'un long processus d'adhésion du Togo à la CKR. Pour M. ADEDZE, il s'agira, dans un premier temps, de renforcer les capacités des douaniers sur la Convention et mettre en place ensuite une cellule qui sera chargée de piloter l'ensemble du processus d'adhésion en procédant à l'autoévaluation de conformité des douanes togolaises et en participant aux différentes phases du travail d'adhésion au niveau du gouvernement et de l'Assemblée Nationale.



Kodjo ADEDJE, DG Douanes

La Convention de Kyoto Révisée est un accord international qui fournit un ensemble complet de procédures douanières visant à faciliter le commerce international tout en réalisant des contrôles douaniers qui garantissent notamment le recouvrement des recettes douanières et la protection de la société.

Elle résulte de la Convention de Kyoto adoptée en mai 1973 à Kyoto au Japon, lors de la session du Conseil de Coopération Douanière (CCD), ancêtre de l'OMD. Modifiée en 1999, elle entre en vigueur en 2006. Dans sa forme actuelle, la CKR, officiellement

appelée « Convention Internationale pour la Simplification et l'Harmonisation des Régimes

Douaniers », a reçu l'adhésion de plus de 80 pays sur les 179 que compte l'OMD. En Afrique,

seuls 3 pays à savoir le Sénégal, le Mali et le Nigeria, y ont adhéré

Tourisme au Togo : Un site web pour promouvoir l'hôtellerie

✎ Franck NONNKPO

Le vendredi 08 février, a été lancé officiellement à Lomé, le site web www.uth.tg, destiné à promouvoir l'hôtellerie au Togo. L'initiative prise par l'Union Togolaise de l'Hôtellerie (UTH), entre dans le cadre de la relance du secteur du tourisme au Togo.

Le monde a enregistré en 2012, 1 milliard de touristes dont 5% dans les pays en développement.

Pour 2013, les prévisions affichent une augmentation de 5%. Une véritable opportunité susceptible de booster l'économie d'un Etat. Mais « Quelle part le Togo récupère de cette source immédiate de revenu ? », s'interroge M. NOAGBODJI Jean-Marie, Directeur Général de Café Informatique. Le défi est de taille et sans cesse corsé par les TICs. Pour le relever, croit savoir M. NOAGBODJI, « les professionnels seront amenés à mettre en place



Table d'honneur

des techniques web et des outils adaptés ». Car, « le touriste de nos jours est une personne qui choisit sa destination sur Internet, se connecte au cours de son séjour à Internet et paie sa facture par moyen électronique en général par Internet », explique-t-il. Aussi la mise sur pied de ce site web UTH vient à point nommé et « contribuera véritablement à rendre beaucoup plus visible la destination Togo sur le marché national et international », à en croire M. Chris-

tophe Tchao, Ministre du tourisme.

Née il y a cinq ans, l'UTH, selon son Président Fondateur, M. SANWOGOU Tignoaré, est un ensemble d'acteurs hôteliers, qui a pour but d'unir les promoteurs et professionnels du secteur de l'hôtellerie et de la restauration en vue de contribuer

au renforcement et à la mise en place des capacités humaines, logistiques... nécessaires au développement et à la promotion du tourisme au Togo.

Avec le lancement du site web, l'UTH démarre officiellement ses activités, cinq ans après sa création.

**Vous avez besoin
d'un chauffeur ?**

Choisissez



APPELEZ

22 27 07 77 / 22 35 77 66

Courriel: contact@focusyakou.com

Togo : Pourquoi faut-il augmenter les revenus?

Par le Pr Kako NUBUKPO Directeur Exécutif du Centre d'Etudes Et de Renforcement des Capacités pour le Développement au Togo (CADERDT).

Dans un environnement international marqué par la crise économique et ses corollaires, le bien être des populations est plus que jamais au cœur du débat. Sur quels leviers devrait-on mettre l'accent pour assurer une forte croissance économique non génératrice d'inégalités ? Telle est la problématique qui divise les acteurs impliqués dans le développement des nations. Faut-il mettre l'accent sur la demande en revalorisant les revenus, pour que cette demande fasse progresser l'offre ou faut-il mettre l'accent sur les investissements qui pourront à terme tirer la demande ? Pour les syndicats, l'accent doit naturellement être mis sur la revalorisation des revenus. Pour les décideurs, il faudrait faire un choix judicieux basé sur la vision retenue et se basant sur la structure des économies. Cette problématique est d'actualité au Togo où dans le secteur public, les syndicats souhaitent voir augmenter le niveau de leurs salaires pour faire face au coût de la vie qui devient de plus en plus élevé.

Comment le coût de la vie a-t-il évolué depuis les années 1990 ? Qu'en est-il du niveau de vie des populations ? Quelles mesures relatives au revenu pourraient améliorer le niveau de vie des travailleurs ?

Evolution du coût de la vie au Togo depuis les années 1990

Le coût de la vie sera ici appréhendé par l'indice des prix à la consommation (IPC) qui est devenu depuis 2008 l'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC).

L'indice harmonisé des prix à la consommation est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution des prix des produits, à qualité constante.

En France, l'indice des prix hors tabac sert à indexer de nombreux contrats privés, des pensions alimentaires, des rentes viagères et aussi à revaloriser le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC).

L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'indice des prix à la consommation cherche à mesurer les effets des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. L'indice du coût de la vie cherche

à mesurer les variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifié. Toutefois, en raison des difficultés techniques de construction d'un indice du coût de la vie, cet indice (IPC) est souvent utilisé comme variable d'approximation du coût de la vie.

(Voir Graphique 1)

Le niveau général des prix mesuré par l'indice des prix à la consommation au Togo est passé de 41,9 en 1990 à 111,8 en 2012, enregistrant une hausse de 166,8% (graphique 1). Donc le niveau des prix a été multiplié par 2,66. Cette hausse est essentiellement dopée par celle du coût des transports et des produits alimentaires. Ce niveau qui était relativement stable de 1990 à 1993 a connu une hausse subite de 1994 à 1995 liée à la dévaluation du FCFA. La hausse a ensuite ralenti avant les pics connus en 2005 et 2008.

Evolution du niveau vie au Togo depuis les années 1990

La production de richesse nationale d'un pays est mesurée par le Produit Intérieur Brut (PIB). Il

est défini comme la valeur de la richesse totale produite dans ce pays au cours d'une année donnée par les agents économiques résidant à l'intérieur du territoire national. C'est aussi la mesure du revenu provenant de la production dans un pays donné. Le Graphique 2 donne l'évolution du PIB du Togo de 1990 à 2012.

(Voir Graphique2)

Ce graphique montre que le PIB à prix courant a plus que triplé sur cette période passant de 487 milliards FCFA en 1990 à 1879 milliards FCFA en 2012. On observe une décroissance de son niveau

durant les années 1992, 1993, 1998, 2000 et 2003.

Le PIB débarrassé des effets du prix donne le PIB réel. Celui-ci rapporté à la population donne le PIB réel par habitant qui permet d'apprécier le niveau de la production moyenne et donc du niveau de vie. L'évolution de cet indicateur au Togo est présentée par le graphique ci après :

(Voir Graphique 3)

Ce graphique montre qu'au prix de l'année 2008, le PIB réel/tête a connu une baisse de son niveau de 1990 à 1993 où il atteint son niveau le plus bas passant de 242 600 FCFA à 180 600 FCFA. Il connaît une hausse régulière jusqu'en 1997 où il reprend une baisse jusqu'en 2003 et il s'est stabilisé depuis autour de 190 000 FCFA. De 1990 à 2011, le PIB réel par tête a baissé de 21%.

(Voir Graphique 4)

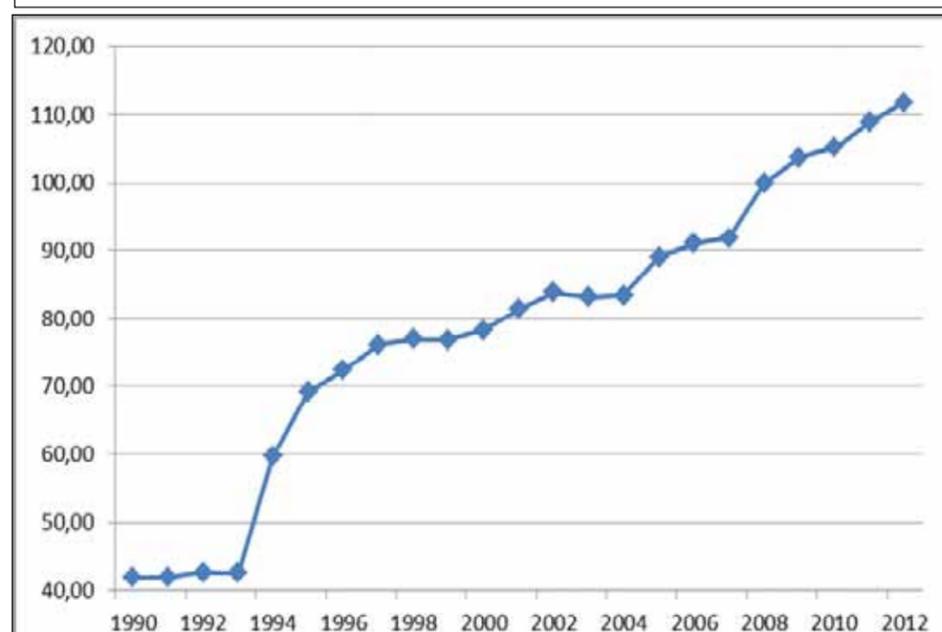
Conclusion

Dans un contexte social de revendication de revalorisation des salaires par les fonctionnaires, la présente analyse de l'évolution du contexte économique national représente une contribution pour une prise en compte des préoccupations des parties impliquées dans le processus. Une prise en compte de l'évolution des agrégats économiques permet de relever la nécessité de considérer l'évolution du niveau des prix mais également celle de la production nationale pour assurer un certain équilibre social. L'augmentation souhaitable des revenus au Togo devrait cependant tenir également compte des contraintes communautaires, en particulier du respect des critères de convergence de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) (Solde budgétaire de base/PIB >= 0 ; masse salariale / recettes fiscales <= 35%), nonobstant la révision en cours de ces critères (cf. Travaux du Panel de Haut Niveau de l'UEMOA).

Mesures relatives au revenu pouvant permettre d'améliorer le niveau de vie des travailleurs

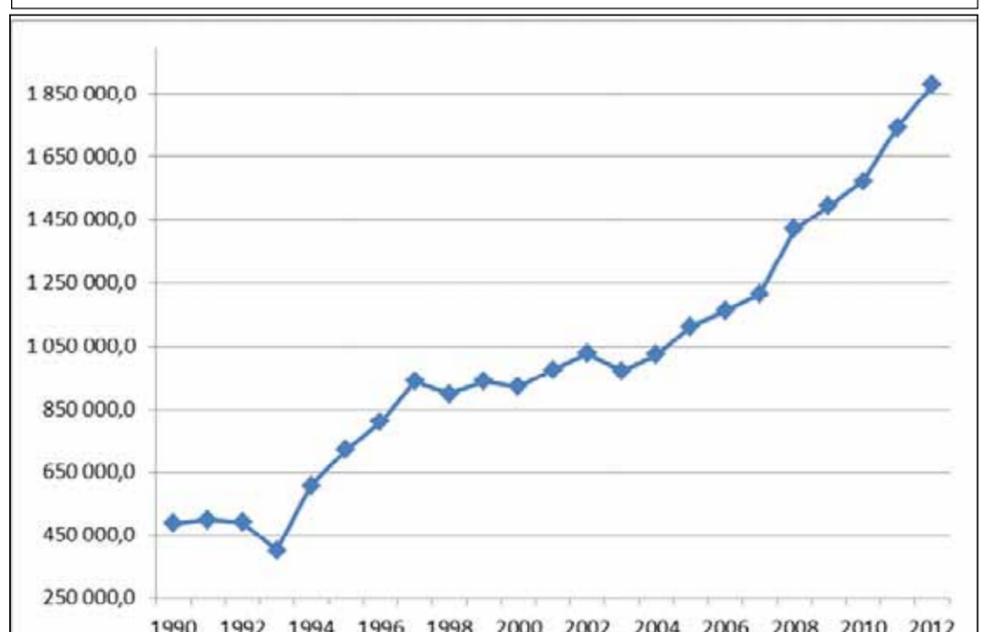
Le revenu de travailleurs est libellé en FCA courant. Une amélioration du revenu des travailleurs togolais tenant compte de l'augmentation des prix devrait prendre également en compte les performances économiques nationales. Ainsi, en étudiant l'évolution du PIB/tête (présentée sur le graphique 4) on voit que celui-ci passe de 139 400 FCFA en 1990 à 286 900 FCFA en 2012, soit une hausse de 105%. Une augmentation du salaire nominal pourrait se faire également dans cette proportion en assurant une hausse du revenu afin qu'il soit égal au double de ce qu'il était en 1990.

Graphique1 : Evolution du niveau des prix à la consommation (base 2008) de 1990 à 2012



source : nos calculs issus des données du Ministère de l'Economie et des Finances

Graphique2 : Evolution du PIB à prix courant de 1990 à 2012



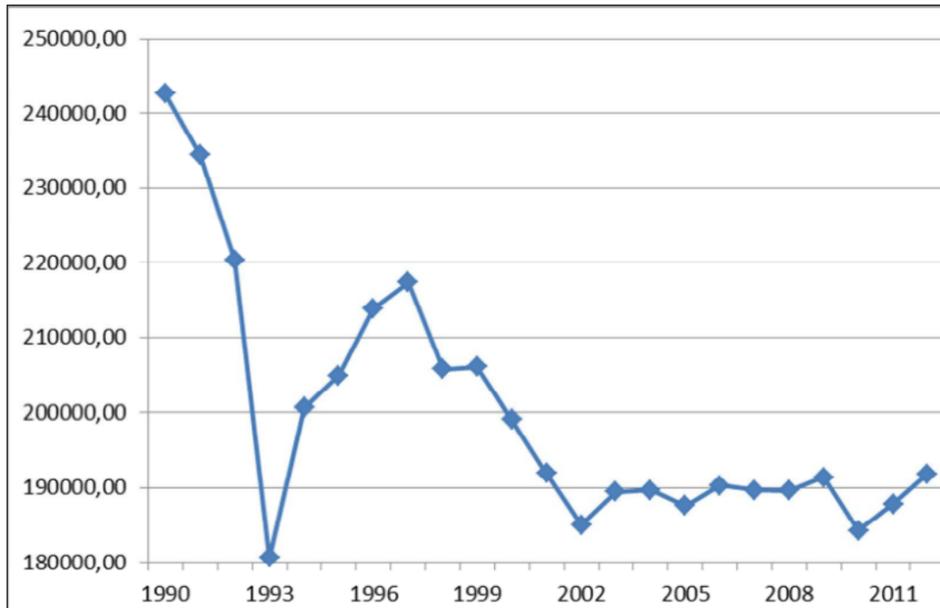
source : nos calculs issus des données du Ministère de l'Economie et des Finances

(Suite à la page 12)

Pourquoi faut-il augmenter les revenus?

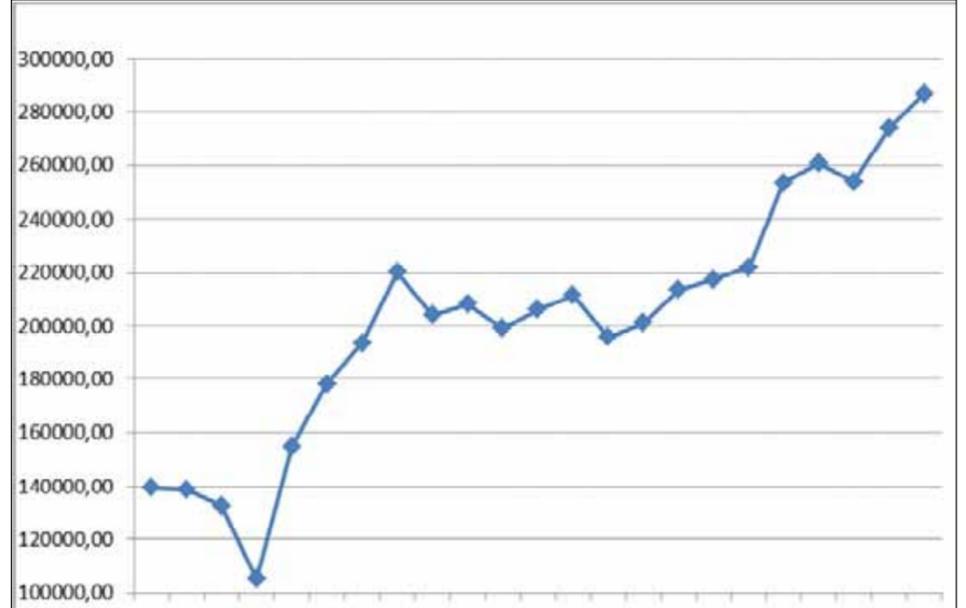
(Suite de la page 11)

Graphique 3 : Evolution du PIB réel /tête (au prix de 2000) de 1990 à 2012



source : nos calculs issus des données du Ministère de l'Economie et des Finances

Graphique 4 : Evolution du PIB/tête à prix courant de 1990 à 2012



source : nos calculs issus des données du Ministère de l'Economie et des Finances

Quel impact sur les activités dans le marché

✎ Franck NONNKPO

(Suite de la page 6)

Mme Dédé Rose CREPY, Présidente de l'Association Professionnelle des Revendeuses de Pagnes, de renchérir : « Il n'y a plus d'activité au grand marché ».

Ce marasme au grand marché d'Adawlato est ressenti de plein fouet par d'autres acteurs intervenant également dans le marché. C'est le cas des portefaix qui se plaignent de la baisse de leurs

chiffres d'affaires. « Les coûts de nos prestations ont dégringolé », estime Afiwa, qui avec d'autres camarades, se reposait au pied d'un immeuble, non loin de la Cathédrale. « Pour des courses qui valaient naguère 500F par exemple, aujourd'hui on nous paie 200F voire 100F pour les mêmes courses. Les commerçantes disent qu'ils ne vendent

plus », ajoute-t-elle.

La situation est la même chez les zémidjans dont beaucoup se plaignent d'avoir perdu des clients avec l'incendie.

Adawlato : la solidarité s'organise

Passé le moment d'émotion, de grande tristesse et de douleur, certaines victimes de l'incendie sont retournées à Adawlato à

la faveur d'une solidarité s'étant spontanément développée au sein des femmes du marché. Ainsi grâce à la générosité de leurs camarades qui leur fournissent des marchandises, ces sinistrées peuvent aujourd'hui mener leurs activités. Une situation susceptible de soulager ces femmes en attendant l'aide de l'Etat.

Un mois après l'incendie, la situa-

tion au grand marché d'Adawlato est plus qu'inquiétante. Les autorités sont donc interpellées en vue d'accélérer la recherche de solution pour une reprise des activités dans cet espace commercial qui apporte beaucoup à l'économie togolaise.

Séisme en perspective à la tête de l'Eglise Catholique : Le Pape Benoit XVI démissionnaire !

✎ Spéro D

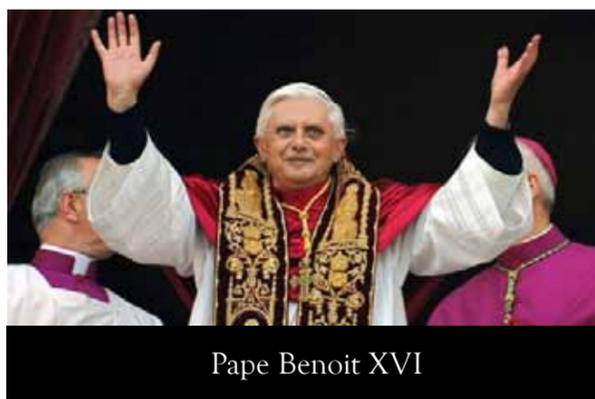
Après seulement 8 ans de Pontificat, le Pape Benoit XVI a décidé de renvoyer de nouveau les cardinaux en conclave en annonçant sa démission pour raison de santé physique pour le 28 février prochain. Une nouvelle qui secoue toute la communauté chrétienne, même si beaucoup de médias européens évoquent des signes avant coureurs. Le dernier cas de démission pontifical remonte à 600 ans et concerne le Pape Grégoire XII.

« Je suis convaincu que mes forces, vu mon âge avancé, ne me permettent plus d'exercer correctement le ministère. Dans le monde actuel, en proie à des changements constants, la vigueur du corps et de l'esprit est nécessaire pour gouverner la barque de Saint Pierre et annoncer l'Evangile. Cette force, ces derniers mois, m'a manqué, et m'oblige à reconnaître mon incapacité à bien gérer le ministère qui m'a été confié » a dit le Pape dans un discours prononcé en latin lundi dernier au Vatican. Cette décision, selon le porte-parole du Saint-Siège, le père Federico Lombardi, devrait prendre effet à compter du 28 février.

Premier Pape élu au XXIème siècle, premier Pape allemand depuis le XIème siècle, premier Pape de l'ère contemporaine à renoncer volontairement au pontificat, Benoit XVI, à en croire Monde.fr, aurait évoqué à deux

reprises au moins l'hypothèse d'une démission si son état de santé ne permettait plus d'assumer sa charge. Selon les mêmes sources, ces derniers mois, ses interlocuteurs les plus proches ont noté une diminution de ses capacités physiques tout en assurant qu'il restait en parfaite possession de ses moyens intellectuels. Sa décision n'est donc pas une surprise sur le fond, mais la date a pris tout le monde de court. D'autant plus que la loi canonique prévoit en que le Pape puisse renoncer à ses fonctions. Il n'est nul besoin pour lui de manifester une quelconque raison. Il suffit que cette démission soit annoncée de son plein gré et rendue publique. Ce qu'a fait Benoit XVI.

Avant lui beaucoup d'autres Papes ont dû démissionner dès fois de leur plein gré et d'autres fois suite à des pressions. La dernière démission qui



Pape Benoit XVI

remonte à 600 ans est celle de Grégoire XII (1325-1417) sous la pression des cardinaux. Et depuis aucun autre Pape n'a quitté le siège de St Pierre de son vivant, même si beaucoup comme Jean Paul II l'ont évoqué.

Le pontificat de Benoit XVI sera marqué par des dossiers houleux qui ont fini par faire montre de son manque de charisme et de tact, comparé à un Jean Paul II par exemple. A l'Université de Ratisbonne en Allemagne, reprenant une vieille phrase, le Pape Benoit XVI laisse supposer un lien entre Islam et violence et provoque un tollé dans le monde arabe. En Mars 2009,

en route pour effectuer sa première visite en Afrique, il déclare que la distribution de préservatifs « augmente le problème » du sida, et provoque une réaction de désapprobation

planétaire. Toutefois, beaucoup louent son courage et surtout sa volonté de voir un Pape plus apte physiquement faire face aux défis nombreux qui se posent à l'église catholique, à travers l'annonce de sa démission.

Le prochain Pape, un Africain ? Huit noms de candidats potentiellement « papables » trottent déjà dans les méninges des personnes avisées. Parmi eux trois Africains notamment un Ghanéen, un Nigérian et un Sudafricain. Qui sont-ils ? L'Afrique peut-elle à nouveau rêver ?

Président du conseil pontifical « justice et paix », le Ghanéen Peter Turk-

son, 64 ans, favorable à une réforme de la finance, représente une Eglise sensible aux questions économiques et sociales. Le nom du Nigérian Francis Arinze (80 ans) est celui le plus cité par les parieurs. Cet ancien animiste, converti à l'âge de 9 ans au catholicisme, a été préfet du Vatican pour le dialogue interreligieux. Enfin, Wilfrid Fox Napier (Afrique du Sud, 71 ans), archevêque de Durban, maîtrise les nouvelles technologies et a son propre compte Twitter.

Aux côtés de ces trois Africains, on évoque aussi les noms de Tarcisio Bertone (Italie, 78 ans), Odilo Pedro Scherer (Brésil, 63 ans), Luis Antonio Tagle (Philippines, 55 ans), Angelo Scola (Italie, 71 ans) et Marc Ouellet (Canada, 68 ans). Pour l'instant retenons que suivant les dispositions du Saint-Siège, si la décision de Benoit XVI intervenait, les cardinaux ont 15 à 20 jours pour se réunir en conclave afin de désigner son successeur qui pourrait être connu au plus tard le 31 Mars.

CAN 2013 : BILAN D'UNE COMPETITION :

✎ Ibrahim SEYDOU

La finale remportée par le Nigéria face au Burkina-Faso (1-0) le 10 février dernier marque l'apothéose de la 29^e Coupe d'Afrique des Nations (CAN) qui s'est déroulée en Afrique du Sud. Voici le bilan de la compétition en forme de statistiques.



PALMARES 2013:

- 1 - Nigéria
- 2- Burkina-Faso
- 3- Mali
- 4- Ghana
- 5 : Côte d'Ivoire
- 6 : Afrique du Sud
- 7 : Cap Vert
- 8 : Togo
- 9 : Tunisie
- 10 : Maroc
- 11: RD Congo
- 12 : Zambie
- 13 : Algérie
- 14 : Angola
- 15 : Niger
- 16 : Ethiopie

STATISTIQUES

GENERALES :

Total matchs joués : 32
Total buts marqués : 69
Moyenne : 2,16 but/match
Matchs nuls : 15 (47%)

Matchs gagnés : 17 (53%)
Matchs avec moins de 3 buts : 21 (66%)
Matchs avec 3 ou plus de buts : 11 (34%)
Résultat typique : 1-1
Equipe ayant reçu le plus de cartons jaunes : Togo avec 18 cartons.

MEILLEURS BUTEURS:

4 buts : Mubarak Wakaso (Ghana)
3 buts : Alain Traoré (Burkina Faso), Emmanuel Emenike (Nigeria)
2 buts : Siyabonga Sangweni (Afrique du Sud), Jonathan Pitroipa (Burkina Faso), Gervinho, Yaya

Touré (Côte d'Ivoire), Seydou Keita (Mali), Victor Moses, Brown Ideye (Nigeria), Dieumerci Mbokani (RD Congo)

ARBITRES :

Arbitre ayant dirigé le plus de rencontres : Djamel Haimoudi (Algérie) : 3
Arbitre ayant sorti le plus de cartons jaunes : Badara Diatta : 16
Arbitre ayant sorti le plus de cartons de jaunes par match : Noumandiez Doué : 7 jaunes/match
Arbitre ayant sorti le plus de cartons rouges : Eric Otogo-Castane : 1

Compétition	Champion
CAN 2013	Nigeria #3
CAN 2012	Zambie #1
CAN 2010	Egypte #7
CAN 2008	Egypte #6
CAN 2006	Egypte #5
CAN 2004	Tunisie #1
CAN 2002	Cameroun #4
CAN 2000	Cameroun #3
CAN 1998	Egypte #4
CAN 1996	Afrique du Sud #1
CAN 1994	Nigeria #2
CAN 1992	Côte d'Ivoire #1
CAN 1990	Algérie #1
CAN 1988	Cameroun #2
CAN 1986	Egypte #3
CAN 1984	Cameroun #1
CAN 1982	Ghana #4
CAN 1980	Nigeria #1
CAN 1978	Ghana #3
CAN 1976	Maroc #1
CAN 1974	Zaïre #1
CAN 1972	Congo #1
CAN 1970	Soudan #1
CAN 1968	Congo RD #1
CAN 1965	Ghana #2
CAN 1963	Ghana #1
CAN 1962	Ethiopie #1
CAN 1959	Egypte #2
CAN 1957	Egypte #1

Meilleure attaque	Nigeria	11 buts
Pire attaque	Niger	0 but
Pire défense	Mali	8 buts encaissés
Plus de victoires larges	Nigeria	1 victoire large
Plus de victoires	Nigeria	4 victoires
Moins de victoires	Angola	0 victoire
Matchs nuls	Congo RD	3 matchs nuls
Moins de nuls	Angola	1 nuls
Plus de défaites	Angola	2 défaites
Moins de défaites	Afrique du Sud	0 défaite
Plus de matchs sans défaites	Nigeria	6 matchs
Plus de cartons jaunes	Togo	18 cartons jaunes
Plus de cartons rouges	Burkina-Faso	1 carton rouge
Plus de buts contre son camp	Angola	1 but

✎ Martial B

CAN-Afrique du Sud 2013 : Le Nigéria sur le toit du continent

Le Nigéria du surprenant Stephen Keshi entre dans l'histoire avec un nouveau sacre. Le trophée de la 29^{ème} CAN-Afrique du Sud 2013 a pris la direction du Nigeria au soir du 10 Février. En l'emportant face aux Etalons du Burkina-Faso, (1-0) les Supers Eagles du Nigeria ont inscrit leur nom pour la troisième fois dans les annales de la CAF, ceci 18 ans après celui de 1994.

Le match Nigeria-Burkina-Faso très attendu, n'a pas soulevé des foules, tant les deux formations, n'ont pas réussi à emballer le match comme l'aurait attendu le public du National Stadium de Johannesburg! C'est sur un score étrié de (1-0) que les Supers Eagles l'emportent.

Les Nigériens ouvrent néanmoins la marque à la 40^e minute par le joueur d'Enugu Rangers, Sunday Mba. Pour

une première finale de CAN, les Etalons du Burkina-Faso n'ont pas montré grand-chose face aux Supers Eagles. Pitroipa, le joueur vedette des Etalons qui a vu son injustice réparée suite à un carton rouge injustifié lors du match Ghana-Burkina-Faso, n'a été que l'ombre de lui-même. Tout comme lui, son équipe n'a pas tenu la comparaison face aux Supers Eagles. Les Nigériens procèdent par quelques

attaques placées, sans grand succès jusqu'à la 40^e minute lorsque sur une action individuelle, Sunday Mba jusque là muet donne l'avantage à son équipe. Puis, les Nigériens eux aussi ne montrent plus grand-chose malgré une légère domination. Après leur but, leur jeu devient de plus en plus poussif avec beaucoup d'approximation dans les actions, des occasions galvaudées au grand désarroi de leur supporter. Un but à zéro, c'est le score à la pause.

Les Supers Eagles du Nigéria se montrent plus à leur avantage durant la seconde partie, sans pour autant parvenir à corser l'addition. Ideye avait la balle du 2 à 0 au bout du soulier mais la main ferme du goal

Meilleur buteur	Wakaso Mubarak [Ghana]	4 buts
Moyenne de buts/match	Wakaso Mubarak [Ghana]	0.80 buts/match
Plus de buts sur pénalty	Wakaso Mubarak [Ghana]	3 buts
Plus de buts comme remplaçant	Wakaso Mubarak [Ghana]	2 buts
Buts de la victoire	Wakaso Mubarak [Ghana]	2 buts
Plus de doublés	Alain Traoré [Burkina-Faso]	1 doublé
Plus de triplés	-	-
Plus de cartons jaunes	Efe Ambrose [Nigeria]	3 jaunes
Plus de doubles jaunes	Sisay Banchabasa [Ethiopie]	1 double jaunes
Plus de cartons rouges	Jemal Tassew [Ethiopie]	1 carton rouge
Plus de minutes sur la pelouse	Saïdou Panandétiguiriri [Burkina-Faso]	600 minutes
12eme joueur le plus utilisé :	Abdou Traoré [Burkina-Faso]	4 matchs remplaçant utilisé



Photo du sacre du Nigéria

Burkinabè, Diakité dévie la balle sur la transversale.

D'une occasion à une autre. En fin du match, le Burkina-Faso par le nouvel entrant négocie mal la balle de l'égalisation. Sanou voit sa frappe détournée par Vincent Enyeama des Supers Eagles. C'est sur ces ratés de part et d'autres que l'arbitre Maro-

cain met fin au rêve des Etalons du Burkina-Faso. Après le sacre de 1994, où il était capitaine des Supers Eagles du Nigeria, Stephen Keshi ajoute une autre distinction au palmarès de son pays cette fois-ci en étant sélectionneur 18 ans après. « Nous avons gagné, Dieu merci », a-t-il simplement ajouté. Son alter ego le Belge, Paul Put se dit satisfait du comportement de ses joueurs : « On avait des qualités à montrer, on l'a fait, les Etalons méritent des félicitations », a-t-il déclaré. En petite finale, le Mali a défait le Ghana 3-1 et repart avec les médailles de bronze. La 29^{ème} CAN fait désormais partie de l'histoire, le rendez vous est pris dans deux ans au Maroc.

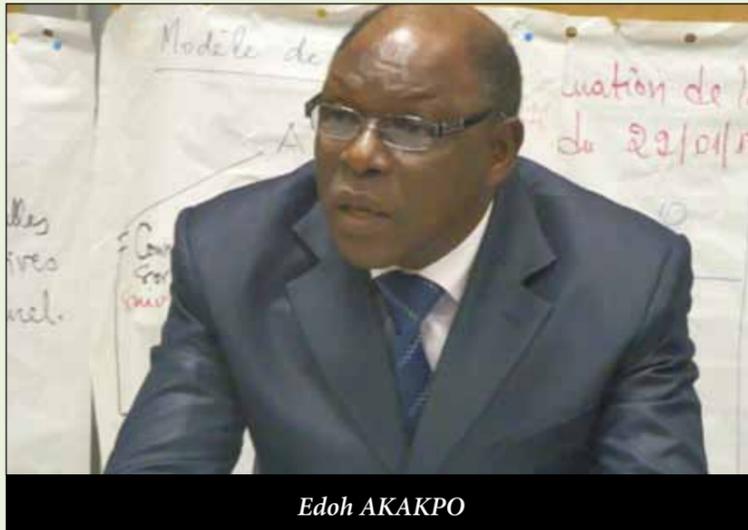
Promouvoir le secteur culturel au Togo : 400 millions FCFA dégagés en 2013

✎ Franck NONNKPO

Il est dégagé pour le compte de cette année 2013, une somme de 400 millions FCFA pour promouvoir le secteur culturel et le rendre plus compétitif et des acteurs culturels togolais plus prospères ».

L'annonce a été faite vendredi dernier par M. Edoh AKAKPO, Directeur de Cabinet du Ministre des Arts et de la Culture.

Selon le Directeur de Cabinet, 350 millions de ces fonds serviront à approvisionner le Fonds d'aide à la Culture et 50 millions seront affectés à la promotion de la Culture. Une véritable bouffée d'oxygène pour les artistes et les promoteurs culturels longtemps contraints de voler de leurs propres ailes. Le secteur culturel est en effet le parent pauvre de tous les autres secteurs de développement au



Edoh AKAKPO

Togo.

En rappel, le Fonds d'aide à la Culture a été créé par décret n°2009-291/PR du 30 décembre 2009. Il vise notamment à participer à la construction, à la réhabilitation et à l'équipement des infrastructures culturelles ; aider à la création artistique, littéraire et cinématographique ;

favoriser la participation du Togo aux grands rendez-vous culturels, foires et festivals nationaux et internationaux ; soutenir les projets culturels ayant un impact positif sur les populations ; promouvoir les traditions culturelles ; aider à acquérir les équipements culturels...

Comment élaborer un projet culturel

✎ F.K

12 acteurs culturels formés sur la thématique

Du 28 janvier au 08 février, une douzaine d'acteurs culturels ont suivi à l'institut Goethe, une formation en management culturel, organisée par ledit institut.

Au cours de cette formation, les participants ont été entretenus sur 4 modules : « Gestion de projet artistique », « Gestion de l'équipe de projet », « Recherche de financement », « Marketing culturel ».

La formation a été sanctionnée par une attestation. Les participants devront se retrouver dans quelques semaines pour travailler ensemble sur leurs projets en vue de les rendre éligibles au financement.

Pour le formateur, YAKANOU Léonard, de telles initiatives sont salutaires pour les acteurs culturels et artistiques, en ce qu'elles leur permettront de sortir de la précarité et ainsi mettre fin à la marginalisation dont ils



Photo de famille des participants

sont souvent victimes.

Pour sa part, KUNAKY Claudio, artiste plasticien et participant, s'est réjoui de la tenue de cette formation. « C'était une riche occasion d'échanges et de partage d'expériences. Vraiment, j'ai aimé », a-t-il indiqué.

« Vous devrez vous mobiliser par un travail sérieux afin d'être capables, le moment venu,

à même de présenter des projets bien élaborés et bancables qui vous donnent la chance de d'avoir aussi une part au Fonds d'aide à la Culture », a conseillé aux participants, M. Edoh AKAKPO, Directeur de Cabinet du Ministre des Arts et de la Culture.

Vient de paraître

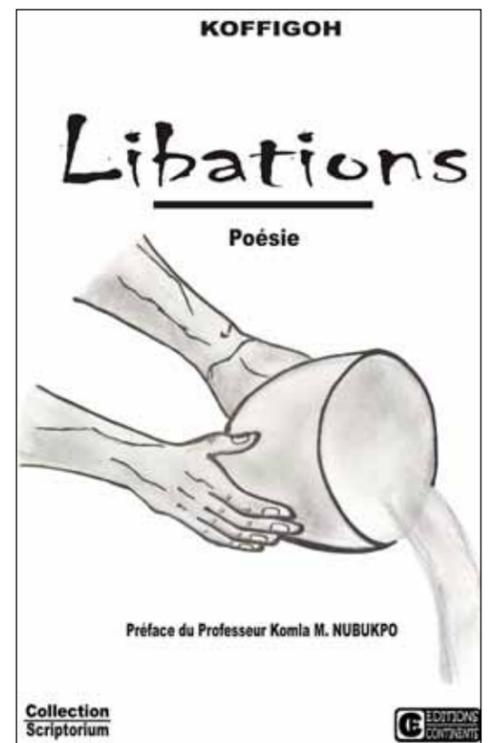
« LIBATIONS », recueil de poèmes de Joseph Kokou KOFFIGO

Déjà auteurs de plusieurs ouvrages poétiques, l'ancien Premier Ministre Me Joseph Kokou KOFFIGO vient de faire publier une nouvelle œuvre : « Libations ». Un recueil de poèmes paru aux Editions CONTINENTS le 30 janvier dernier.

« LIBATIONS » est un ensemble de 32 poèmes, subdivisés en deux grandes parties : « EXALTATION » et « REVES ET REALITES ».

L'auteur y peint avec une verve étonnante les mœurs et les pratiques propres aux différents peuples vivant au Togo.

Kabyè, Ewé, Lamba, Moba, Basar... toutes les ethnies s'y retrouvent à travers leurs rites et traditions. LIBATIONS s'est également intéressé à l'histoire d'Agokoli, roi des Ewé, victime d'une invasion. Le poète par ailleurs rend un vibrant hommage à la famille et s'insurge contre la dégradation de la vie sociopolitique et culturelle aux plans continental et mondial. Plus qu'un recueil de poème, « Libations » est un ouvrage d'histoire, un chef d'œuvre d'anthropologie. C'est donc à juste titre que le Professeur Komla Messan



Préface du Professeur Komla M. NUBUKPO

Collection Scriptorium

EDITIONS CONTINENTS

NUBUKPO, Doyen de la FLESH à l'Université de Lomé, écrit dans sa préface, «...Avec Libations, Joseph Kokou Koffigoh nous sort du temps pour mieux nous permettre de scruter avec détachement des pans entiers de notre passé commun de Togolais. Ce recueil est un événement majeur dans l'histoire de la poésie togolaise.»

Avant LIBATIONS, KOFFIGO a publié aux Editions NEI/CEDA à Abidjan, « L'Épopée des Eléphants » en 2010 et « La passion des Eperriers » en 2011. Il sort en 2012, « Les Trompettes de Jéricho » aux Editions Graines de Pensées à Lomé.

Festival Dényigba à Lomé:

✎ F.K

La Capoeira à l'honneur

Du 04 au 18 février, se tient à Lomé le festival Dényigba, une rencontre internationale de la Capoeira, la deuxième du genre en terre africaine. Organisé par les groupes To Blo Dayi de France et Nukunu du Togo, ce festival connaît la participation de deux autres groupes venus du Bénin et de la Côte d'Ivoire.

Dans le cadre du festival, le public a eu droit à un spectacle de Capoeira vendredi 08 février au Goethe Institut. Les mouvements étaient empreints de dextérité et de souplesse qui arrachaient au public des cris d'admiration. Les chants et les gestes évoquaient le

vécu quotidien des esclaves noirs soumis aux sévices des négriers. La soirée apothéose du festival est prévue pour le 18 février à Goethe Institut.

La Capoeira était une danse exécutée par les esclaves. Les mou-



Danseurs de Capoeira sur scène

vements et les chants exprimaient leur tristesse et détresse ainsi que leurs souffrances... .



Vlisco présente *Jeu de Couleurs*

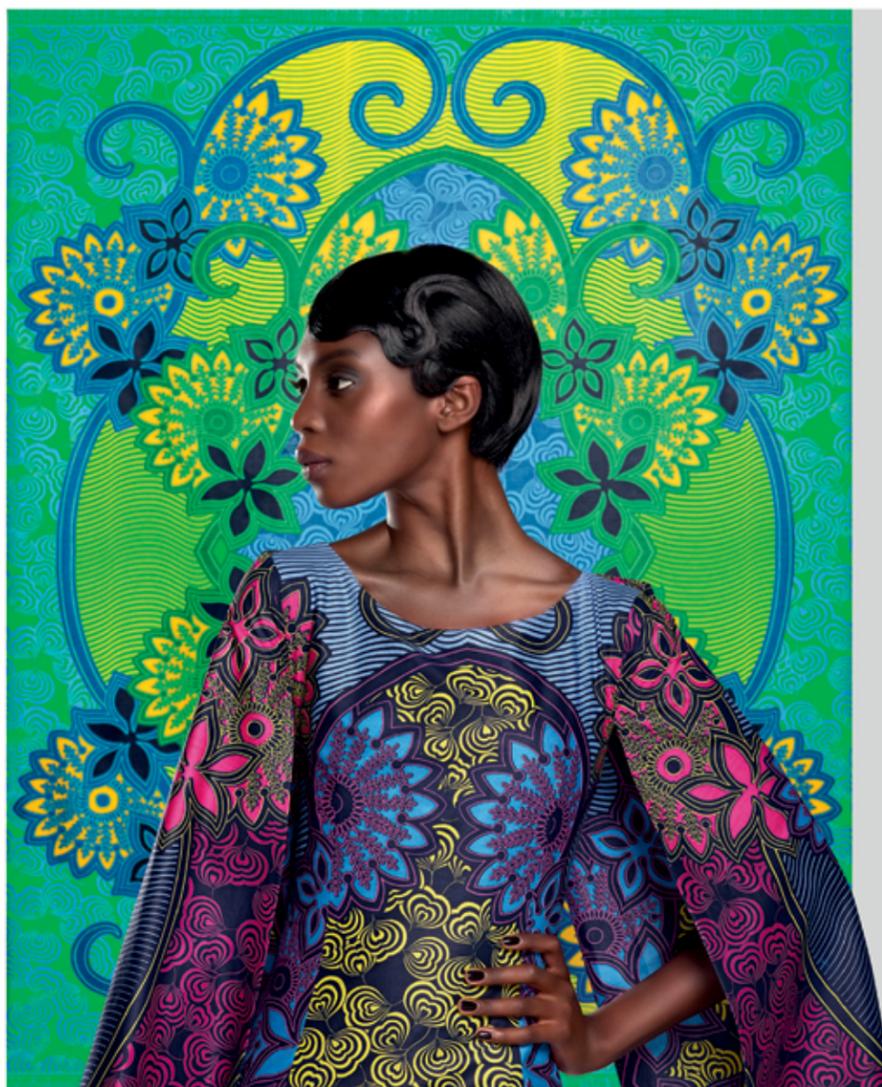
Année de l'atelier, 2013 sera pour Vlisco l'opportunité de se concentrer sur les atouts qui constituent le cœur de la marque. Baptisée Jeu de Couleurs, la dernière collection de Vlisco s'articule autour de l'un de ces atouts centraux, sa gamme de 200 couleurs magnifiques, dont plusieurs sont exclusives à Vlisco. Ces couleurs peuvent être combinées pour créer des milliers de nouvelles variantes grâce aux techniques de superposition propres à Vlisco.

La couleur, on adore

Des coloris d'inspiration batik de nos débuts aux teintes vives et franches d'aujourd'hui, la couleur a toujours joué un grand rôle dans l'histoire de Vlisco. La couleur est donc au cœur de la nouvelle collection, et l'idée de jeux de superpositions de couleurs tient une place particulièrement importante cette saison. Pour mettre en valeur l'interaction entre les dessins dynamiques de Vlisco et les superpositions de couleurs utilisées, la collection intègre un nombre record de variantes de couleur.

Jeux de photographie

La collection Jeu de Couleurs s'inspire des œuvres d'art et des photographies riches en superpositions somptueuses. Pour donner vie à notre vision, Vlisco est parti à la recherche de l'équipe d'artistes adéquate. Nous l'avons trouvée avec le duo Freudenthal/Verhagen, dont le travail se distingue par son approche consistant à utiliser de multiples superpositions pour conter une histoire. Cette signature emblématique, les deux photographes l'ont apportée à la campagne Vlisco, créant un somptueux effet de superpositions en mêlant sur chaque image différents imprimés et coloris et mettant en avant les tissus Vlisco non seulement sur le corps humain, mais aussi en arrière-plan richement coloré.



Superpositions de couleurs

Il est possible, en superposant diverses couleurs sur un même dessin de base, de créer différents modèles. Cette technique donne aux tissus Wax block de la collection Jeu de Couleurs un dynamisme jamais vu auparavant.

Nouveau produit

On retrouve dans la collection plusieurs innovations séduisantes. En 2013, Vlisco proposera un tissu en édition limitée avec chaque collection. Baptisé Un dessin qui fait des étincelles, le premier de ces tissus est recouvert d'une couche d'ornement scintillante qui est en réalité imprimée à même le tissu Wax block.

Pour la première fois depuis plusieurs années, Vlisco a créé de nouveaux dessins Java. Élément particulièrement séduisant cette saison : la palette de couleurs disponibles. Chaque dessin est en fait maintenant proposé en 12 variantes de couleurs qui arborent toutes un aspect totalement différent grâce à l'utilisation bien pensée des blocs de couleurs.

Étoles et sacs

La ligne d'accessoires assortis imaginée par Vlisco est une autre illustration de l'approche de la couleur pleine de fantaisie mise en avant dans la collection Jeu de Couleurs. On retrouve sur les quatre étoles en soie coordonnées un intéressant effet trompe-l'œil propre aux tissus superposés, pour un autre clin d'œil au thème des superpositions. Idéales pour apporter une touche de sophistication à tous les styles, les étoles peuvent également servir de tissu pour la confection d'une nouvelle tenue. Les sacs à main de cette collection se déclinent en plusieurs coloris et matières assortis, livrant ainsi différentes interprétations du thème central. Les étoles et les sacs seront disponibles dans une sélection de boutiques Vlisco et sur le site Internet Vlisco à partir du 4 février 2013.

www.vlisco.com

Jusqu'au 4 mars

moov **St Valentin**

Il y a de l'amour...
et des cadeaux dans l'air.



Pour la St Valentin, Moov sort le grand jeu et te donne l'opportunité de **gagner des milliers de lots**. Avec le **QuizLOVE**, montre ton amour de la compétition et remporte peut-être des bons d'achat de **100 000 F**, des téléphones **OT 209**, des **motos**, des **TV** avec un abonnement Canal 3 mois, des **réfrigérateurs**, des **home cinéma**, des **tablettes Huawei** ou encore un **salon en cuir** d'une valeur de **5 000 000 F**!

QuizLOVE
Envoie LOVE
au **5050**

et réponds aux questions
pour gagner
des centaines de cadeaux
(150 F/SMS)

Souscris au tarif
spécial LOVE:
14 F/SMS • 14 F/min

en tapant
***143*14* n° de votre amour#**
(coût : 14 F/jour)



www.moov.tg

Service Client : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe
etisalat